RAPPORT DU COLLEGE D'EXPERTS : PHASE SELECTIVE ET 1ER DEGRE

01 ORGANISATEUR ET MAÎTRE DE L'OUVRAGE

L'organisateur et le maître de l'ouvrage (MO) sont la Ville de Genève.

02 GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit de mandats d'étude parallèles (MEP) portant sur l'étude de projets d'architecture à deux degrés en procédure sélective, définis par les articles 3, 5 et 7 du règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143, édition 2009.

La langue officielle de la procédure et de l'exécution des prestations est exclusivement le français. Cette condition est applicable à tous les moments de la procédure des MEP et à l'exécution de la suite des prestations.

03 COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE MANDATAIRES

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire de mandataires est obligatoire dès la procédure sélective.

Les équipes pluridisciplinaires sélectionnées pour les MEP devront obligatoirement se composer au minimum d'un architecte, d'un ingénieur civil, d'un ingénieur chauffage, d'un ingénieur ventilation et être pilotées par l'architecte.

Il est spécifié que les entités obligatoires, membres de chaque équipe pluridisciplinaire, ne peuvent être associées qu'à une seule équipe participante.

La composition de l'équipe pluridisciplinaire ne pourra plus être modifiée en cours de procédure, sauf sur requête du maître de l'ouvrage avec notamment l'adjonction d'un spécialiste.

04 OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

La Ville de Genève souhaite rénover, réorganiser et mettre aux normes le Bâtiment d'Art Contemporain (BAC) qui est au bénéfice d'une mesure de protection par une inscription à l'inventaire du patrimoine.

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté l'ouverture d'un crédit d'études en janvier 2011 destiné à l'étude des travaux de dépollution, à l'amélioration thermique de l'enveloppe, à la mise en conformité des installations techniques et de sécurité ainsi qu'à l'étude de réaménagement intérieur du Bâtiment d'Art Contemporain (BAC), pôle culturel d'art moderne et contemporain.

A ce titre, la Ville de Genève par la présente mise en concurrence, souhaite obtenir diverses réponses aux demandes du cahier des charges et choisir un projet qui réponde au mieux aux exigences actuelles en matière d'espaces d'exposition pour l'art contemporain.

Dès 1989, quand la Ville de Genève est devenue propriétaire des lieux, son objectif était de reconvertir ce patrimoine industriel urbain en un lieu central pour l'art contemporain. Peu de temps après l'acquisition, une opération de mise aux normes du bâtiment pour l'accueil du public a été réalisée avec la rénovation des façades

entre 1992 et 1994. Aujourd'hui, presque trente ans plus tard, une rénovation globale est indispensable pour le maintien de son activité, notamment muséale, reconnue au niveau national et international avec une mise aux normes muséographiques actuelles. Le MO souhaite renforcer l'ancrage de ses institutions dans un projet novateur et respectueux de son histoire. Le projet devra être cohérent avec le développement de son périmètre et en adéquation avec son caractère de parc industriel. Il sera évalué pour ses qualités urbanistiques, architecturales, fonctionnelles et économiques.

Dans les grandes lignes, le programme architectural consiste à organiser dans ce bâtiment existant, trois institutions culturelles bien distinctes (MAMCO, CAC, CPG) les unes des autres, autour d'un large espace mutualisé dédié à l'accueil du public.

La Ville de Genève désire voir des propositions d'organisation cohérentes entre les différentes activités d'art moderne et contemporain, notamment muséales, avec une gestion différenciée des flux et des contraintes liées à l'accueil du public et celles liées à l'organisation des expositions.

Le MO se pose la question de comment aborder la problématique d'un pôle culturel d'art moderne et contemporain avec notamment un musée dans un site industriel, et surtout de la stratégie à adopter pour organiser et confronter des acteurs/institutions multiples au fonctionnement bien spécifique dans un lieu unique à l'identité forte, tout en garantissant l'autonomie spatiale des institutions. Les solutions proposées par les participants doivent permettre d'offrir un outil optimum avec un fonctionnement adéquat entre les différentes activités et usagers.

Avec une entrée principale repensée pour donner davantage de visibilité à ce pôle culturel d'art moderne et contemporain, le hall d'accueil sera ouvert à tous les publics qui pourront accéder à un espace expositif gratuit ainsi qu'à une cafétéria, une librairie, une salle de médiation et une salle polyvalente. Après un passage à la billetterie commune, les visiteurs seront accueillis dans les zones d'accueil propre aux trois institutions, avant d'accéder aux plateaux d'exposition

En parallèle du secteur public, le secteur interne accueillera une zone de services mutualisés avec, en point d'entrée, une loge de gardiennage pour la gestion de la sûreté, de la sécurité feu et climatique. C'est dans cette zone que le personnel circulera avant d'accéder aux zones administratives et aux ateliers de chaque institution.

Une nouvelle circulation des œuvres, sécurisée du déchargement à l'accrochage, est également prévue.

05 PROGRAMME

Contexte

Situé en plein cœur de la Ville dans le quartier de Plainpalais, la Société genevoise d'instruments de physique (SIP), fondée en 1869 et regroupant sur un même îlot des bureaux et des ateliers, décide en 1983 de quitter le centre-ville pour s'installer à Satigny.

En 1989, la Ville de Genève devient alors propriétaire d'un des bâtiments (regroupant le volume C & D), tandis que le reste de l'ensemble des constructions est acheté par la caisse de pension des employés de l'Etat (CPEG)

L'objectif de la Ville est de reconvertir ce patrimoine industriel urbain en espaces d'exposition pour l'art contemporain.

La mise en concurrence (MEP) porte uniquement sur le bâtiment du BAC regroupant les bâtiments C & D

Caractéristiques du bâtiment

Issu de développements successifs du site de la SIP, le bâtiment du BAC est un élément au caractère patrimonial de première importance du patrimoine industriel des années 1950-1960

Le bâtiment du BAC est long d'environ 83 mètres, large de 21 mètres, d'une hauteur de 22 mètres et composé de deux corps : le bâtiment C, longtemps appelé « bâtiment 39 », construit en 1939 sur les bases d'un ancien atelier, est transformé une première fois en 1965. Cet édifice est une imposante construction industrielle de plan rectangulaire qui comprend un sous-sol, une halle de montage de hauteur double au rez-de-chaussée et deux étages d'ateliers en structure béton armé, planchers nervurés et cinq piliers porteurs centraux. Cette œuvre, de 1939, est de l'architecte Edmond Pingeon. Par la suite, ce bâtiment subira des modifications dont la démolition du dernier niveau et la surélévation de trois étages en 1966 ; le bâtiment D, appelé « bâtiment 58 », construit en deux étapes en 1958 et 1960 à l'emplacement du plus ancien bâtiment de l'îlot date de 1888. Cet édifice est réalisé par les architectes Edmond Pingeon et Emile-Alexandre Huber et disposé dans le prolongement du C. Il remplace « l'atelier rouge », démoli après 70 ans d'activité. Édifice en plan rectangulaire de trois étages sur rez, en structure béton armé, planchers en béton précontraint et deux rangées de piliers intermédiaires. Lui aussi subira des transformations

La première étape de construction s'étend du sous-sol au 3e étage ; la construction d'un attique sera réalisée dans une seconde étape. La construction comprend cinq étages et un sous-sol d'une surface nette totale d'environ 9 800 m2.

La façade principale, orientée à l'ouest, longe la rue des Bains. Les deux façades pignon sont orientées au sud du côté de la rue des Vieux-Grenadiers et au nord du côté de la rue Gourgas. La façade Est s'ouvre sur une cour intérieure appartenant à la CPEG.

L'enveloppe du bâtiment C est construite en maçonnerie porteuse crépie, tandis que l'enveloppe du bâtiment D est en béton armé sans isolation. Elle est composée de larges fenêtres métalliques au vitrage simple donnant un rythme régulier aux quatre façades.

La toiture terrasse est revêtue d'une étanchéité multicouche sans isolation.

Les dalles sont recouvertes de chapes « eubolith » (ciment+ sciure de bois) ou de pavés de bois de bouts de 6 à 8 cm d'épaisseur.

La structure générale de l'ensemble de l'édifice est en bon état

Mesures de protection

D'un point de vue légal, le bâtiment actuel porte la désignation d'équipement collectif (Musée/ Centre de loisirs). Il est au bénéfice d'une inscription à l'inventaire sous le nom de l' « Ancien site de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP) » bâtiments C & D, datant du 24.09.2015/ MS- VGE-76. L'ensemble du site de la SIP est protégé.

État des lieux - résumé du programme

Actuellement le BAC regroupe 5 institutions culturelles et/ou organisations (fondations, associations...) le Musée d'art moderne et contemporain (MAMC0), le Centre d'art contemporain (CAC), le Centre de la photographie Genève (CPG), le Commun (espace culturel de la Ville de Genève), le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), et une institution faîtière (la Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC)) qui assure la gouvernance des espaces partagés. Avec le projet de rénovation du BAC, le bâtiment ne regroupera plus que trois institutions culturelles (MAMC0, CAC, CPG) sachant que le Commun et le FMAC sont déplacés hors ces murs.

Le bâtiment actuel ne répond plus aux exigences spatiales et techniques des musées d'art contemporain (fréquentation actuelle d'environ 70000 visiteurs/an ; projection future : 100000 visiteurs/an).

Les dysfonctionnements constatés proviennent essentiellement :

- de l'impossibilité de répondre aux normes muséales de contrôle de température et d'humidité en raison de problèmes de renouvellement d'air (absence de ventilation et de climatisation, odeurs d'hydrocarbures persistantes, surchauffe des locaux en été, etc...) ;
- des difficultés d'orientation pour le public et de distinction des locaux liés aux différentes institutions logées dans le bâtiment (manque d'identité propre à chaque entité) ;
- de relations conflictuelles entre les espaces publics et internes du pôle culturel; de l'exiguïté et de l'inadéquation des espaces d'accueil du public et des espaces d'exposition ;
- de l'insuffisance et de l'incohérence des surfaces de bureaux, de stockage, d'ateliers, de sanitaires ;
- de l'état de vétusté de l'enveloppe, des techniques et des équipements

Suite à ce constat, l'évaluation des nouveaux besoins fonctionnels du pôle culturel a permis d'établir le programme et d'arrêter les principes et objectifs suivants :

- la rénovation du bâtiment existant doit répondre principalement aux exigences qualitatives et quantitatives des espaces publics d'un côté et privatifs de l'autre, tels que définies par le cahier des charges des locaux ;
- la définition d'une organisation spatiale qui permette aux visiteurs de s'orienter efficacement et de distinguer clairement les identités et les espaces propres aux trois institutions culturelles du bâtiment ;
- la préservation des identités architecturales doit être conjuguée avec les enjeux climatiques; cette transformation doit être simple et efficace ;
- une distinction claire et précise doit être établie entre les espaces publics et les espaces internes ;
- la scénographie, particulière à chaque exposition, n'est pas à développer dans le cadre du projet.

Programme

Le programme du concours s'articule autour de trois axes : la rénovation, la réorganisation des surfaces existantes et la mise aux normes de l'ensemble.

Une attention particulière sera portée à la gestion des flux de circulation (séparation des flux du public, du personnel et des livraisons diverses avec accès sous douane). Pour la gestion des œuvres, une nouvelle circulation doit être pensée, sécurisée du déchargement à l'accrochage.

Les enjeux programmatiques principaux sont

1. Espaces mutualisés pour l'accueil du public

L'amélioration de l'accueil du public étant l'un des enjeux principaux de la rénovation du BAC, les institutions du MAMCO, du CAC et du CPG ont exprimé leurs besoins fonctionnels en privilégiant un large espace mutualisé dédié à cet effet.

L'exploitation est revue afin d'optimiser les interactions entre les différentes institutions.

L'accessibilité universelle au sein du BAC est un élément important dans la réorganisation d'un pôle culturel moderne et adapté aux besoins de ses utilisateurs et visiteurs.

L'entrée des visiteurs dans le BAC se fera dans un large espace mutualisé. Envisagé comme une place publique, cet espace sera la première étape dans l'expérience de visite et doit privilégier l'accueil du public, son orientation vers les entrées des institutions et offrir les services dédiés.

Avec l'ambition d'ouvrir le BAC à un plus large public, ce hall d'accueil sera vivant, attractif et confortable.

Les espaces mutualisés comprendront:

- un sas d'entrée ;
- un comptoir d'accueil (informations, caisse librairie & billetterie commune) ;
- un hall d'accueil/librairie avec une zone d'attente ;
- une cafétéria avec une zone vernissage ;
- un espace d'exposition du Centre de la photographie Genève (CPG) ;
- un espace d'exposition sans surveillance/gratuit pour les grands formats ;
- une salle polyvalente ;
- une salle de médiation ;
- les vestiaires publics ;
- les sanitaires publics.

2. Espaces spécifiques dédiés aux institutions

Les enjeux du MAMCO portent notamment sur les espaces

- un accueil ;
- des espaces d'exposition ;
- une salle de conférence ;
- une bibliothèque du MAMC0 (privé) ;
- des bureaux.

Les enjeux du CAC portent notamment sur les espaces :

- un accueil ;
- des espaces d'exposition ;
- le « Cinéma» ;
- un espace de convivialité (privé et/ou public);
- une résidence d'artiste du CAC ;
- des bureaux.

Les enjeux du CPG portent notamment sur les espaces :

- des espaces d'exposition ;
- de bureaux.

3. Aspects techniques spécifiques au domaine des musées et à leur sécurité

Un contrôle du climat est nécessaire pour les espaces/plateaux d'exposition avec pour objectif souhaité par les utilisateurs d'atteindre une température cible de 20°C (variation+ ou - 2°C), ainsi qu'un taux d'humidité relative cible de 50 % (variation + ou - 5 % par 24 heures). Ces niveaux de température et d'humidité relative correspondent aux exigences des prêteurs d'œuvres. Les locaux de stockage des œuvres doivent répondre à ces mêmes conditions.

Pour les locaux administratifs et autres locaux (hors stockage des œuvres), un contrôle des températures est également souhaité, conforme à la base de la norme SIA 382/1 version 2014 (soit une température moyenne entre 20 et 27°C), mais il n'est pas nécessaire d'avoir un contrôle de l'humidité.

Au niveau des vues/occultation et/ou vues sur l'extérieur, il est de plus en plus courant que les espaces d'exposition soient des espaces obscurcis avec éclairage artificiel. Un musée a besoin de beaucoup de supports (murs) sur des plateaux d'exposition offrant une grande flexibilité. Par ailleurs, dans la situation du BAC, il est important de noter la valeur patrimoniale des façades et de leurs ouvertures

Les aspects acoustiques, de luminosité et technologiques sont également à considérer selon les normes internationales des musées.

Au niveau de la sécurité, la rénovation du bâtiment existant doit répondre aux exigences de sécurité liées à la thématique des espaces d'exposition et de plus en plus soumis à des conditions d'assurance drastiques en termes d'équipements sécurisés. A ce jour, il est prévu un local de contrôle diurne (à priori associé à une loge gardiennage/sécurité) qui devra être relié à une centrale 24h/24 - 7j/7 en période nocturne. Le bâtiment devra répondre aux normes et à la législation en vigueur en matière de sécurité.

4. Divers autres enjeux

Le programme porte également sur plusieurs autres enjeux listés et non exhaustifs comme :

- les aménagements extérieurs, l'accès-circulation-parking des ruelles environnantes, les séparations des entrées... ;
- le concept technique CVSE ;
- le développement durable (végétalisation de la toiture, installation de panneaux photovoltaïques...)

06 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Procédure sélective

L'évaluation des dossiers de candidature se base exclusivement sur les indications fournies par les candidats et sur les informations demandées par l'adjudicateur

L'évaluation se fonde sur les critères et la pondération suivants ;

- références du candidat (40 %) ;
- compétence et organisation (qualification des personnes clés) (30 %) ;
- intentions et perception du mandat (30 %).

L'évaluation s'effectue par le collège d'experts.

Degrés 1 et 2

L'évaluation du travail des équipes pluridisciplinaires à l'issue du degré 1 se base notamment sur les critères suivants :

- compréhension du lieu, de son histoire et de son rapport au tissu urbain environnant;
- qualités architecturales et structurelles générales du projet;
- qualités spatiales intérieures et cohérence de la gestion des flux pour le réaménagement des bâtiments existants C & D ;
- qualités et crédibilité des propositions climatiques du projet ;
- qualités fonctionnelles et de gestion des accès.

L'évaluation du travail des équipes pluridisciplinaires à l'issue du degré 2 se base notamment sur les critères suivants :

- développement cohérent de l'ensemble du projet ;
- qualités et crédibilité des propositions climatiques approfondies du projet ;
- qualités spatiales approfondies ;
- économie générale du projet.

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas à un ordre de priorité. Des critères complémentaires peuvent être intégrés en cours de procédure par le collège d'experts qui en tiendra informé les

concurrents lors des séances de dialogues.

07 COMPOSITION DU COLLÈGE D'EXPERTS

Le collège d'experts, désigné par le maître de l'ouvrage, est composé des personnes suivantes :

Président **M. Emanuel CHRIST**, professeur - architecte, bureau Christ & Gantenbein, Bâle

Vice-présidente **Mme Charlotte MALIGNAC**, urbaniste, codirectrice du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève

Membres M. **Philippe MEYLAN**, architecte EPFL, directeur de la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève
Mme **Martine KOELLIKER**, directrice adjointe du Département de la culture et de la transition numérique, Ville de Genève
M. **Lionel BOVIER**, directeur du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), Genève
M. **Andrea BELLINI**, directeur du Centre d'art contemporain (CAC), Genève
Mme **Carmen ALONSO UNICA**, architecte conservatrice, DT Office du Patrimoine et des Sites, SMS, État de Genève
Mme **Maria CONEN**, architecte dipl. ETHZ, MAS gta, BSA bureau Conen Sigl Architekten, Zurich
M. **Alexandre THÉRIOT**, professeur - architecte bureau Bruther architectes, Paris
M. **Kersten GEERS**, professeur - architecte, bureau OFFICE Kersten Geers David Van Severen, Bruxelles
Mme **Latifa ECHAKHCH**, artiste, diplômée des Écoles nationales supérieures d'arts de Cergy-Pontoise et des beaux-arts de Lyon, Martigny

Suppléants M. **Gonzalo MARTINEZ**, architecte ETSAS, bureau GDAP, Genève
M. **Pierre TOURVIEILLE DE LABROUHE**, architecte du Patrimoine Conseiller en conservation du Patrimoine, Ville de Genève

08 INDEMNISATIONS DES ÉQUIPES, PRIX ET MENTIONS

Procédure sélective
L'élaboration du dossier de candidature pour participer aux MEP ne donne droit à aucune indemnité.

Degrés 1 et 2
Les mandataires sont indemnisés forfaitairement, à condition d'avoir remis les documents requis dans la forme et les délais souhaités.

Le collège d'experts dispose d'une somme globale de CHF 624'000.- HT pour la rémunération d'au plus 6 équipes en degré 1 et d'au plus 3 équipes en degré 2, retenues dans les limites fixées par l'article 17 du règlement SIA 143, édition 2009. Selon ce règlement, les indemnités des MEP sont au premier degré de 20% et pour le deuxième degré de 80%.

Pour les 6 équipes maximum sélectionnées pour le degré 1 des MEP, l'indemnité est de CHF 34'000.- HT, y compris les frais. L'indemnité par mandataire correspond au 80% de la prestation demandée.

Pour les 3 équipes maximum sélectionnées pour le degré 2 des MEP, l'indemnité est de CHF 140'000.- HT, y compris les frais. L'indemnité par mandataire correspond au 80% de la prestation demandée.

09 CALENDRIER DU CONCOURS

Procédure sélective : sélection des candidats

Ouverture des inscriptions au concours	1er décembre 2020
Questions des concurrents	jusqu'au 11 décembre 2020
Réponses du collège d'experts sur SIMAP	au plus tard le 18 décembre 2020
Rendu des dossiers de candidature	15 janvier 2021
Jugement phase sélective	10 février 2021

1er degré : concours de projets

Visites du BAC pour les équipes retenues	15 mars 2021 & 26 avril 2021
Questions des concurrents	jusqu'au 19 mars 2021
Réponses du collège d'experts	au plus tard le 7 avril 2021
Présentation/Dialogue intermédiaire	14 mai 2021 (annulé)
Rendu des projets 1er degré	14 juin 2021
Présentation/Dialogue avec collège d'experts	30 juin 2021
Jugement du 1er degré	1er juillet 2021
Recommandations pour 2e degré	7 juillet 2021

2e degré: concours de projets

Questions des concurrents	jusqu'au 30 juillet 2021
Réponses du collège d'experts	au plus tard le 20 août 2021
Présentation/Dialogue intermédiaire	24 septembre 2021
Rendu des projets 2e degré	29 octobre 2021
Présentation/Dialogue avec collège d'experts	17 novembre 2021
Jugement du 2e degré	18 novembre 2021
Recommandations finales	26 novembre 2021
Conférence de presse et inauguration	9 décembre 2021
Exposition des projets	du 10 au 21 décembre 2021

10 PHASE SÉLECTIVE : SÉLECTION DES CANDIDATS

A la suite de l'annonce publiée le ier décembre 2020, le collège d'experts a reçu 46 dossiers de candidature. Le 10 février 2021, les membres du collège ont choisi 6 candidatures pour le 1er degré du concours.

11 PHASE SÉLECTIVE : LISTE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES RENDUS

46 équipes pluridisciplinaires candidates ont rendu leur dossier de candidature à l'organisateur. Il s'agit des dossiers (par ordre d'enregistrement) établis par les bureaux d'architectes pilotes suivants :

01 Daniel Zamarbide Sàrl I Freaks Sàrl
02 Estudio Herreros SLP I acau architecture SA 03 Itten + Brechbühl SA
04 Atelier de l'île I Ykra I Clément Keufer
05 Harry Gugger Studio I Totem architecture Sàrl
06 Philippe Meyer architecte I Jean-Frédéric Luscher I Jacques Sbriglio 07 In_Out architecture Sàrl
08 Bakker & Blanc architectes
09 Dreier Frenzel architecture Sàrl I DATA Architectes
10 NP2F I List Sàrl
11 RDR architectes SA I Empty Sl
12 Fala atelier LDA
13 BauKuh STP I l'AUC SAS d'architecture
14 Atelier Kempe Thill Architekten und Stadtplaner GmbH I HA-HA Sàrl
15 Caruso St-John Architects AG I Fredi Fischli & Niels Olsen
16 Sergison Bates architekten GmbH
17 Christian Dupraz Architecture Office
18 Jakob+Macfarlane I FdM Architectes
19 Balissat I Jonathan Banz I Joni Kacani I Bernard Bohm
20 A-Architectes Sàrl
21 Rosmaninho + Azevedo LDA I ASMSA Sàrl
22 dl-c designlab-construction SA
23 Nomes Groupement d'Architectes SA I Giona Birens De Haan Architectures
24 Atelier Cube SA I Studio SML Sàrl
25 GayMenzel Sàrl I AFF Architekten GmbH
26 Estar, 1 DRDH Architects
27 Brauen Walchli Architectes I Tekhne SA
28 Eric Lapierre Expérience I m-ap architectes
29 Pierre-Alain Dupraz Architecte
30 Office of Ryue Nishizawa I Pascal Flammer-David Zumstein architekten I Neven Fuchs
31 Burrus Nussbaumer Architectes Sàrl I PARK Architekten AG I Philipp Ursprung
32 KOSMOS Architektur & Design GmbH I AJDVIV Architecten Jan de Vylder Inge Vinck bvba JS-architektur
33 Kuehn Malvezzi Projects GmbH I CCHE Genève SA
34 Dunning Architecture
35 MacIver-Ek Chevroulet Sàrl I Bast I Studio Olivier Goethals
36 Localarchitecture I Atelier Archiplein
37 Pont 12 architectes SA
38 GM Architectes Associés SA
39 architech SA
40 Charles Pictet Architecte
41 Ga architectes (Ga limited) 1 Ove Arup & Partners International Limited
42 msv architectes urbanistes Sàrl I Catnuss Sàrl
43 Muck Petzet Architekten GmbH I Sujets et Objets d'Architecture Sàrl Comte & Meuwly architectes
44 Mateo Arquitectura SLP I EMA Eric Maria architectes associés SA
45 MADE IN Sàrl
46 ADDENDA ARCHITECTS SLP

12 CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES DOSSIERS DE SÉLECTION

Une première analyse de conformité de dossiers, effectuée par les organisateurs du concours, relève que tous les

dossiers sont arrivés dans les délais et jugés préalablement comme recevables.

Tous les 46 dossiers reçus sont donc considérés conformes pour participer à la sélection

Après avoir soumis les dossiers auprès du collège d'experts, il résulte un conflit d'intérêt concernant l'équipe n°43. L'ensemble du collège décide d'écarter celle-ci du jugement de la sélection.

13 ÉVALUATION DES DOSSIERS DE SÉLECTION

L'évaluation des dossiers de candidature se base exclusivement sur les indications fournies par les candidats et sur les informations demandées par l'organisateur.

L'évaluation se base sur les critères et la pondération concernant la procédure sélective présentés au point 06/Critères d'appréciation du présent document

En raison de la pandémie du Covid 19 et du respect des mesures sanitaires en vigueur, le collège d'experts et l'organisation du concours ont adapté un principe de travail, en présentiel et en visioconférence, afin d'assurer une équité de traitement aussi bien pour le jugement des dossiers des candidats que pour la participation active de tous les membres du collège.

Les dossiers des candidats sont analysés selon la démarche suivante :

- prise de connaissance préalable des 46 dossiers de manière individuelle (à distance) par les membres du collège d'experts avec retour d'appréciations par groupes de valeurs;
- première évaluation des dossiers par le groupe de travail en présentiel (1er tour/17 dossiers sélectionnables);
- poursuite du travail et restitution de la première évaluation pour l'ensemble du collège d'experts en présentiel et en visioconférence (2etour/15 dossiers sélectionnables) organisation d'un tour de repêchage, les membres du collège décident après examen de maintenir le choix fait à la fin du 2etour, mais de repêcher un dossier (repêchage 2etour/ 16 dossiers sélectionnables);
- les membres du collège discutent chaque dossier retenu et argumentent. Les notes des dossiers sont débattues par l'ensemble du collège. A l'issue de ce tour, il est décidé de garder les dossiers en choix final (3etour/11 dossiers sélectionnables)
- sélection finale des 6 dossiers retenus

14 SÉLECTION DES ÉQUIPES

Le collège d'experts organise la sélection sur une journée en tours successifs. A l'issue du dernier tour, le collège sélectionne les 6 dossiers de candidature suivants :

15 Caruso St-John Architects AG I Fredi Fischli & Niels Olsen Ferrari Gartmann AG I Kalt + Halbeisen Ingenieurbüro AG

25 GayMenzel Sàrl I AFF Architekten GmbH I Schnetzer Puskas Ingenieure AG CSD Ingénieurs SA

32 KOSMOS Architektur & Design GmbH I AJDVIV Architecten Jan de Vylder Inge Vinck bvba JS-architektur I Monotti Ingegneri Consulenti SA I Studium Conseil Sàrl

33 Kuehn Malvezzi Projects GmbH I CCHE Genève SAI INGPHI SA Tecnoservice Engineering SA

41 Ga architectes (Ga limited) 1 Ove Arup & Partners International Limited

15 DÉROULEMENT DU JUGEMENT DU 1er DEGRÉ

Six équipes pluridisciplinaires ont été admises pour le 1er degré des mandats d'étude parallèles. Deux visites communes du BAC ont été organisées, ainsi qu'un temps de questions-réponses lors du pr degré.

15.1 DOCUMENTS DEMANDÉS AUX PARTICIPANTS DU 1er DEGRÉ

Le rendu demandé est limité à 4 feuilles non pliées au format AO portrait (vertical) de 84.1 x 118.9 cm sur lesquelles doivent figurer les éléments suivants :

- un plan des aménagements extérieurs, sur la base fournie par l'organisateur comprenant au moins le périmètre MEP, plus tout autre élément nécessaire à la compréhension du projet, à l'échelle l/500e;
- l'entier du projet doit apparaître aux l/200e avec tous les niveaux, ainsi que les coupes et élévations d'ensemble nécessaires à la compréhension du projet;
- la visualisation d'espaces principaux en 3D (perspectives, photomontages, photos de maquette, etc.);
- toutes explications utiles à la compréhension des concepts (architecture, aménagements, cheminements des œuvres, circulations du public et du personnel, gestion des fluides, concepts d'accueils et de sécurité, etc.);
- un détail pertinent en plan et coupe au l/5Qe d'un élément que l'équipe jugera important pour l'enjeu climatique du projet (détail de façade, des surfaces d'exposition contrôlées, ...)

15.2 CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS RENDUES DU 1er DEGRÉ

Le contrôle de conformité est effectué préalablement par l'organisateur de la procédure. Toutes les propositions rendues sont complètes et sont parvenues dans les délais impartis. Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le collège décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement les 6 projets rendus.

15.3 EXPERTISES DES PROJETS RENDUS DU 1er DEGRÉ

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents. Elle a été conduite du 16 juin au 25 juin 2021 par les spécialistes- conseils, soit:

M. Jérôme PONTI	ingénieur civil, EMS ingénierie SA, à Genève
M. Flourentzos FLOURENTZOU	ingénieur thermicien, Estia SA, à Lausanne
M. Bernard PAULE	spécialiste lumière naturelle, Estia SA, à Lausanne
M. Pierre-Emmanuel JALLUD	ingénieur thermicien, Service de l'énergie, Ville de Genève
M. Alain MATHEZ	attaché de direction, Office des autorisations de construire (OAC), DT, État de Genève
Mme Fabienne UDDEGARD	représentante des utilisateurs institutionnels, architecte adjointe de direction au Département de la culture et de la transition numérique, Ville de Genève.

Les rapports des spécialistes-conseils sont mis à disposition du collège, qui s'y réfère au cours du jugement.

La coordination du concours a été menée par M. **Fabrice BONNET**, architecte IAUG à la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève

15.4 DIALOGUE ET JUGEMENT DU 1er DEGRÉ

Le dialogue intermédiaire du 14 mai 2021 a été annulé sur demande du collège d'experts à l'issue de la phase sélective.

Le collège d'experts a siégé les 30 juin et 1er juillet 2021. Mme Carmen ALONSO UNICA est excusée pour les deux journées de dialogues et jugement.

Dialogue du 1er degré
Le 30 juin, les membres du collège d'experts prennent connaissance de tous les projets avec chaque équipe retenue au 1er degré. Celles-ci sont invitées et auditionnées à présenter leur projet lors d'un dialogue d'une durée d'une heure avec le collège d'experts.

Jugement du 1er degré
Le 1er juillet, les membres du collège d'experts reprennent leur travail de jugement en présence des organisateurs qui commentent les planches de chaque projet avec le rappel des conclusions des analyses des spécialistes-conseils.

Après la première prise de connaissance des projets, le collège d'experts constate qu'ils répondent tous, dans les grandes lignes, au programme et au cahier des charges. Aucun projet n'est à exclure dans le jugement en vue du 2e degré.

Après l'audition des équipes, les réponses aux questions et les débats (le 30 juin), le collège a procédé au jugement (le 1er juillet) avec un examen des projets au terme duquel il a défini sa méthode de travail et choisi 3 équipes pour la poursuite des mandats d'étude parallèles.

15.5 ÉVALUATION DES PROJETS RENDUS DU 1er DEGRÉ

L'évaluation du travail des équipes pluridisciplinaires à l'issue du degré 1 est basée notamment sur les critères énoncés au point 06 du présent document :

- compréhension du lieu, de son histoire et de son rapport au tissu urbain environnant;
- qualités architecturales et structurelles générales du projet;
- qualités spatiales intérieures et cohérence de la gestion des flux pour le réaménagement des bâtiments existants C& D ;
- qualités et crédibilité des propositions climatiques du projet ;
- qualités fonctionnelles et de gestion des accès.

15.6 PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Après l'audition des équipes, les réponses aux questions et les débats, le collège a procédé à un premier examen des projets au terme duquel il a défini sa méthode de travail. L'ensemble du collège examine, commente et analyse chacun des projets en relation avec les critères énoncés au point 06 du présent document. Ceux-ci sont débattus, argumentés à tour de rôle par les membres du collège d'experts.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants :

25 **BRING ART DOWN**
GayMenzel Sàrl I AFF Architekten GmbH I Schnetzer Puskas Ingenieure AG CSD Ingénieurs SA

41 **Tout existe**
Ga architectes (Ga limited) 1 Ove Arup & Partners International Limited

15.7 DEUXIÈME TOUR DU JUGEMENT

Le collège procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

A l'issue de ce second tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le collège décide d'écarter le projet suivant :

15 **Week-end**
Caruso St-John Architects AG I Fredi Fischli & Niels Olsen I Ferrari Gartmann AG Kalt + Halbeisen Ingenieurbüro AG

15.8 TOUR DE RATTRAPAGE

Avant de procéder au choix des équipes retenues à poursuivre le concours, le collège effectue un tour de rattrapage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets admis au jugement et confirme le choix des projets éliminés lors des deux tours précédents. A l'issue de ce tour, aucun projet supplémentaire n'est retenu.

15.9 RÉSULTATS DU JUGEMENT AU 1er DEGRÉ ET NOMINATION DES ÉQUIPES RETENUES AU 2e DEGRÉ

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le collège procède au choix des projets conservés au 2^{e} degré.

Aussi, à l'issue du dernier tour, le collège sélectionne à l'unanimité les 3 projets suivants :

32 **CREVASSE**
KOSMOS Architektur & Design GmbH I AJDVIV Architecten Jan de Vylder Inge Vinck bvba JS-architektur I Menotti Ingegneri Consulenti SAI Studium Conseil Sàrl

33 **279991**
Kuehn Malvezzi Projects GmbH I CCHE Genève SAI INGPHI SA Tecnoservice Engineering SA

45 **17021740**
MADE IN Sàrl I Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SAI Service et technique SA

En outre, tous les projets remis et admis au jugement du 1er degré reçoivent une indemnité de CHF 34'000.- HT par équipe pour leur participation

Le collège d'experts se réjouit et félicite l'ensemble des équipes retenues pour la qualité des projets et du travail fourni pour les dialogues et le jugement.

Comme il est prévu dans la procédure de M P, le collège d'experts fait part de ses recommandations générales à toutes les équipes retenues au 2edegré. Une critique spécifique à chaque projet a été adjointe à celles-ci de manière individuelle en restant anonyme aux autres équipes.

Enfin, comme il est indiqué dans le programme au point 1.40 (document N°1.I9.02A), le détail du rendu précis du degré 2 est communiqué à tous les participants retenus avec les recommandations générales aux candidats ci-dessous.

Les recommandations générales du collège d'experts valables pour l'ensemble des projets retenus sont les suivantes :

- Le maître de l'ouvrage demande qu'un accent particulier soit porté sur l'économie de la construction et d'exploitation ;
- Le projet développé tiendra compte de l'entier des exigences AEAI (sécurité feu) selon les réglementations fédérales et cantonales en la matière déjà mentionnées au point 1.4 du programme (document 1. 9.02A) ;
- Le projet garantira les exigences de la Ville de Genève en matière d'accessibilité universelle, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Les références en la matière sont explicitées dans les prescriptions cantonales déjà mentionnées au point 1.4 du programme (document 1.19.02A);
- Les projets doivent être sobres en matière de consommation énergétique. Un rapport d'ingénieur devra en faire la démonstration lors de la seconde phase des études. Un calcul des futures consommations du bâtiment (performances de l'enveloppe et un pré-dimensionnement et positionnement des installations techniques, monoblocs, échangeurs, etc.) est demandé ;
- Les projets devront rechercher les solutions techniques les plus simples et efficientes en regard des besoins particuliers du musée. Ceci concerne par exemple les mesures prises afin de garantir les conditions climatiques (hygrométrie et température) quel que soit le mode de division des espaces. Un rapport explicite devra en faire la preuve ;
- Les mesures prises afin de garantir les conditions climatiques dans les différents espaces du bâtiment seront détaillées et argumentées ;
- La question des interventions légères en toiture reste envisageable d'un point de vue légal sous réserve de dérogations et sans garantie d'aboutissement de la démarche. Le maître de l'ouvrage rend attentif les concurrents que cette question pourrait devenir problématique pour des fonctions primordiales du projet en toiture ;
- Par ailleurs, la toiture des bâtiments sera systématiquement exploitée et pour l'installation d'une végétation nécessitant une épaisseur de 18 cm de terre végétale, et pour la mise en place de panneaux photovoltaïques ;
- Les principes scénographiques seront développés afin de permettre la pleine compréhension des modes de construction et d'exploitation des parois, des éclairages, des alimentations électriques et informatiques, des éventuels grills techniques ;
- Le bâtiment étant mis à l'inventaire, chaque intervention sur la substance historique devra faire l'objet d'un argumentaire précis afin de faciliter l'acceptation du projet auprès des autorités ;
- Les pavés de bois sont mentionnés dans l'arrêté de mise à l'inventaire. Il convient de préciser que le remplacement par des sols en bois debout devra être négocié avec les autorités compétentes ;
- Un pré-chiffrage est demandé. Pour celui-ci, nous partons de l'idée que l'ensemble des sols sont entièrement remplacés.

RAPPORT DU COLLEGE D'EXPERTS : PHASE SELECTIVE ET 2e DEGRE

17 DÉROULEMENT DU JUGEMENT DU 2e DEGRÉ

3 équipes pluridisciplinaires ont été admises pour le 2e degré des mandats d'étude parallèles. Aucune autre visite commune du BAC n'a été organisée, ainsi qu'aucun temps supplémentaire de questions-réponses lors du 2e degré.

17.1 DOCUMENTS DEMANDÉS AUX PARTICIPANTS DU 2e DEGRÉ

Le rendu demandé est limité à 12 feuilles non pliées au format AO paysage (horizontal) de 118.9 x 84.1 cm sur lesquelles doit figurer les éléments suivants :

- l'ensemble des plans, coupes et façades du projet devra apparaître aux 1/IOQeavec tous les niveaux, inclus le plan des aménagements extérieurs, nécessaires à la compréhension du projet;
- des coupes transversales au l/5Qe de l'ensemble des éléments significatifs du bâtiment;
- le détail de la façade en plans et coupes au l/2Qe;
- visualisation d'espaces principaux en 3D (perspectives, photomontages, photos de maquette, etc.);
- la compréhension du concept de lumières naturelles et artificielles, du concept énergétique et des choix de matérialité.

Par ailleurs, le dossier de rendu comporte les éléments suivants :

- les fiches quantitatives en A4 dûment complétées et comportant les données quantitatives du projet (selon norme SIA 416) + schémas explicatifs;
- une estimation des coûts en CFC à deux chiffres HT à+/- 20%;
- un calcul des futures consommations du bâtiment (performances de l'enveloppe, et un pré-dimensionnement et positionnement des installations techniques, monoblocs, échangeurs, etc.);
- un organigramme montrant l'organisation détaillée et complète des candidats pour mener ce projet à bien, y compris les taux d'occupation et la localisation géographique des membres des bureaux d'architectes phase par phase sur la base des étapes de projet SIA.

A l'issue du 1er degré le collège d'experts demande aux concurrents du 2edegré une maquette de travail du projet réalisé. Aucun fond de maquette n'est fourni aux participants qui doivent fournir leur(s) maquette(s) de travail. L'échelle est libre.

17.2 CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS RENDUES DU 2e DEGRÉ

Le contrôle de conformité est effectué préalablement par l'organisateur de la procédure. Toutes les propositions rendues sont complètes et sont parvenues dans les délais impartis. Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le collège décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement les 3 projets rendus.

17.3 EXPERTISES DES PROJETS RENDUS DU 2e DEGRÉ

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents. Elle a été conduite du 2 au 15 novembre 2021 par les spécialistes- conseils, soit :

M. **Jérôme PONTI**	ingénieur civil, EMS ingénierie SA, à Genève
M. **Flourentzos FLOURENTZOU**	ingénieur thermicien, Estia SA, à Lausanne
M. **Bernard PAULE**	spécialiste lumière naturelle, Estia SA, à Lausanne
M. **Pierre-Emmanuel JALLUD**	ingénieur thermicien, Service de l'énergie, Ville de Genève
M. **Alain MATHEZ**	attaché de direction, Office des autorisations de construire OAC, DT, État de Genève
M. **Daniel DORSAZ**	économiste, IEC Institut pour l'économie de la construction SA, Lausanne
M. **Bertrand CERNIGOI**	économiste, IEC Institut pour l'économie de la construction SA, Lausanne
Mme **Fabienne UDDEGARD**	représentante des utilisateurs institutionnels, architecte adjointe de direction au Département de la culture et de la transition numérique, Ville de Genève.

Les rapports des spécialistes-conseils sont mis à disposition du collège, qui s'y réfère au cours du jugement.

La coordination du concours a été menée par M. Fabrice BONNET, architecte IAUG à la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève

17.4 DIALOGUES ET JUGEMENT DU 2e DEGRÉ

Dialogue intermédiaire

Les membres du collège d'experts, en présence de spécialistes-conseils, ont siégé le 24 septembre 2021 pour auditionner les 3 équipes invitées à continuer au 2e degré.

Le déroulement du dialogue a été d'une heure (présentation de 30 min et discussion de 30 min). Ensuite, l'équipe auditionnée a été invitée à quitter la salle le temps que le collège d'experts délibère et précise ses questionnements et points à préciser (15 à 30 min). Enfin, l'équipe a été invitée à revenir dans la salle pour entendre la formulation des points de développement à poursuivre avec une rapide interaction de questions réponses pour bien expliciter les attentes et éviter les incompréhensions (30 min).

Pour la poursuite et le développement de chaque projet, le collège d'experts a fait part de ses recommandations intermédiaires à chaque équipe auditionnée de manière individuelle en restant anonyme aux autres équipes.

Dialogue final du 2e degré

Les membres du collège d'experts, en présence de spécialistes-conseils, ont siégé le 17 novembre 2021 pour auditionner les 3 équipes du 2e degré.

Les membres du collège d'experts prennent connaissance de tous les projets avec chaque équipe. Celles-ci sont auditionnées et invitées à présenter leur projet lors d'un dialogue final d'une durée d'une heure et quinze minutes (présentation de - 40 min et discussion de - 35 min). A la suite de chaque audition, le collège d'experts délibère en interne (pendant 45 min), afin de formuler les points forts de chacun et préparer la suite du jugement.

Après toutes les auditions et avant d'être libérés par le collège d'experts, les spécialistes-conseils rappellent sur chacun des projets leurs conclusions des analyses et réponses reçues lors des auditions.

Jugement du 2e degré

Le collège d'experts a siégé à nouveau le 18 novembre 2021

Ses membres (en présence des organisateurs) reprennent leur travail de jugement devant les planches, dossiers, maquettes et analyses rendues.

Après la première prise de connaissance des projets, le collège d'experts constate que tous les projets remis répondent, dans les grandes lignes, au programme et au cahier des charges. Aucun projet n'est à exclure dans le jugement pour le choix d'un lauréat.

17.5 ÉVALUATION DES PROJETS RENDUS DU 2e DEGRÉ

L'évaluation du travail des équipes pluridisciplinaires à l'issue du degré 2 est basée notamment sur les critères énoncés au point 06 du présent document :

- développement cohérent de l'ensemble du projet;
- qualités et crédibilité des propositions climatiques approfondies du projet;
- qualités spatiales approfondies;
- économie générale du projet.

17.6 PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Après l'audition des équipes, des questions et débats, le collège a procédé à un premier examen des projets au terme duquel il a défini sa méthode de travail. L'ensemble du collège examine, commente et analyse chacun des projets en relation avec les critères énoncés au point 06 du présent document.

Le projet éliminé à l'issue de ce premier tour est le suivant

32 CREVASSE
KOSMOS Architektur & Design GmbH I AJDVIV Architecten Jan de Vylder Inge Vinck
bvba JS-architektur I Monotti Ingegneri Consulenti SA I Studium Conseil Sàrl

17.7 TOUR DE RATTRAPAGE

Avant de procéder au choix de l'équipe retenue, le collège effectue un réexamen (une dernière fois) de l'ensemble des projets admis au jugement du 2e degré et confirme son choix des tours précédents. Aucun projet supplémentaire n'est retenu.

17.8 RÉSULTATS DU JUGEMENT ET NOMINATION DE L'ÉQUIPE LAURÉATE

Après une discussion générale avec des débats nourris, argumentés, et un dernier examen approfondi des projets restants (faisant chacun l'objet d'une critique complète), le collège procède au choix final du projet conservé et recommandé pour la poursuite du mandat.

Aussi, à l'issue du dernier tour, le collège sélectionne à la majorité de ses membres le projet lauréat suivant:

33 279991
Kuehn Malvezzi Projects GmbH I CCHE Genève SAI INGPHI SA Tecnoservice Engineering SA

Les équipes finalistes comme le lauréat reçoivent une indemnité de CHF 140'000.- HT par équipe admise au

jugement du 2e degré pour leur participation :

32 **CREVASSE**
K0SM0S Architektur & Design GmbH I AJDVIV Architecten Jan de Vylder Inge Vinck bvba JS-architektur I Menotti Ingegneri Consulenti SA I Studium Conseil Sàrl

45 **170174045**
MADE IN Sàrl I Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SAI Service et technique SA

18 RECOMMANDATIONS DU COLLÈGE D'EXPERTS POUR LA POURSUITE DU MANDAT

A l'issue des débats, le collège est convaincu que le projet lauréat possède les qualités et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage, des utilisateurs ainsi que du public.

A la majorité, le collège décide de recommander au maître de l'ouvrage le **projet lauréat « 279991 »** pour l'adjudication d'un mandat de réalisation à l'équipe suivante :
Kuehn Malvezzi Projects GmbH I CCHE Genève SAI INGPHI SAI Tecnoservice Engineering SA

Considérations générales
Le collège d'experts tient à remercier l'ensemble des équipes participantes aux différentes phases des MEP pour leurs prestations. Il relève la qualité générale et l'importance du travail fourni par toutes les équipes

Comme il est prévu dans la procédure de MEP, le collège d'experts fait part de ses recommandations et commentaires sur chaque projet à toutes les équipes du 2e degré.

PROJET DE L'EQUIPE LAUREATE

Projet no. 33
"279991"

Bureaux pilotes | Architectes

Kuehn Malvezzi Projects GmbH
Torstrasse 84 | 10119 Berlin | Allemagne

Collaborateurs
Johannes Kuehn
Wilfried Kuehn
Johannes Wigand
Susie Ryu
Janis Kaisinger
Raquel Torres
Nina S. Beitzen
Camyl Vigneault
Francesca Costi

CCHE Genève SA
Avenue Vibert 26-28 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateur
Frédéric Ducrest

Ingénieur civil
INGPHI SA
Rue Centrale 9 bis | 1003 Lausanne | Suisse

Collaborateurs
Philippe Menetrey
Bernard Adam

Ingénieur chauffage et ventilation
Tecnoservice Engineering SA
Route de Beaumont 20 | 1700 Fribourg | Suisse

Collaborateur
Nicolas Anstett

LA RÉNOVATION, LA RÉORGANISATION ET LA MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN

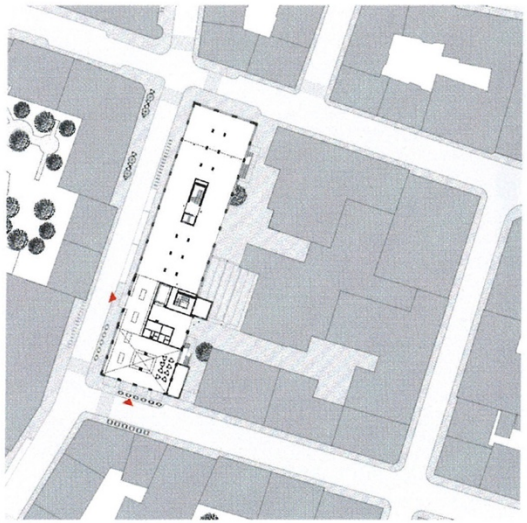

Le Bâtiment d'Art Contemporain s'affirme au sein de la ville de Genève par un geste architectural aussi simple que percutant. L'identité commune des trois institutions se révèle dans une évidence nouvelle, à travers laquelle le bâtiment industriel historique devient lisible en tant que lieu d'art contemporain : Quatre portes d'entrée à l'extrémité sud du bâtiment, le long de la rue des Vieux-Grenadiers, et les auvents emblématiques qui les surmontent ancrent le Bâtiment d'Art Contemporain dans le quartier et l'ouvrent sur son environnement immédiat. En lien avec le café ensoleillé, le spacieux hall d'entrée communique également avec la rue des Bains, où le porche historique est revalorisé par l'entrée du foyer et de la librairie.

L'espace public se déploie sur tout le rez-de-chaussée et s'élève verticalement au centre du bâtiment jusqu'au dernier étage, où sont situées la salle polyvalente et la salle de médiation. De là, on accède directement au nouveau toit-terrasse, qui complète la visite publique du bâtiment avec un lieu d'événements en plein air et un jardin de sculptures.
Sans être affectées à des espaces d'exposition particuliers, tout en étant situées à proximité immédiate des deux principales institutions, de leurs bureaux et salles de réunion, la salle polyvalente et la salle de médiation articulent et constituent l'interface entre les fonctions du bâtiment.

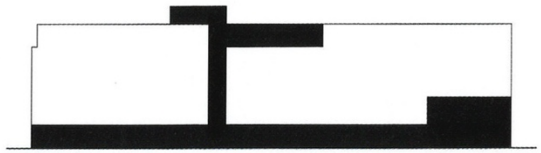

ANCIEN ET NOUVEAU

Ancien et nouveau prennent simultanément place dans le Bâtiment d'Art Contemporain. L'architecture ne peut simplement pas séparer le contemporain de l'historique. La typologie robuste des bâtiments industriels offre une liberté spatiale et exige en retour une rigueur architecturale. Une intervention de trop ou de moins peut faire pencher la balance du mauvais côté ; il s'agit donc d'évaluer le juste degré de transformation, de même que la précision de chaque intervention technique, aussi petite soit-elle. Ces mesures ne sont pas additives, mais intégratives. Pour y parvenir et maintenir l'équilibre complexe, nous proposons quelques règles simples d'intervention:

-il convient de préserver autant que possible le patrimoine architectural sans fétichiser la structure existante.
-chaque intervention doit répondre de manière évidente et non spectaculaire aux besoins du projet dans le contexte du bâtiment existant.
-la typologie structurelle du bâtiment en tant que construction à ossature avec façade porteuse doit être perçue de manière claire dans tous les espaces.
-la revalorisation énergétique de la façade est réalisée côté intérieur, de sorte que son identité soit préservée et perçue à l'intérieur comme à l'extérieur.
-les cadres acier historiques des fenêtres, ainsi que les structures porteuses en acier et béton armé, doivent être préservés tels quels.
-les nouvelles ouvertures requises dans la façade du rez-de-chaussée suivent la logique d'un usage contemporain et respectent le caractère industriel du bâtiment.
-dans la mesure du possible, les surfaces et les revêtements des sols doivent être conservés. Les nouveaux sols suivant la logique d'une utilisation contemporaine, tout en respectant la valeur industrielle du bâtiment.
-les équipements techniques destinés au confort climatique et au respect des exigences de conservation muséale – comme l'éclairage - seront installés de manière visible, accessible et réversible.

FAÇADE ET CLIMAT

Les exigences énergétiques, patrimoniales et structurelles nécessitent une réflexion globale du point de vue énergétique et de la physique du bâtiment. Dans ce contexte, la mise aux normes énergétique des façades suit le principe du vieillissement serein : le bâtiment ne doit paraître ni vieux, ni délabré, ni neuf. Des interventions coordonnées avec précision sont nécessaires pour atteindre cet équilibre tout en respectant les normes de faible consommation d'énergie requises par la construction durable. L'aspect extérieur des deux bâtiments reste inchangé, y compris les menuiseries de fenêtres en acier et les protections solaires extérieures d'époque, qui contribuent à réduire les transmissions thermiques et en conséquence les variations de température en été.

A l'intérieur, les reliefs de la façade ne sont que très légèrement modifiés. Ceci est rendu possible par une solution minutieuse qui est appliquée pour les deux bâtiments C et D.

Les cadres en acier sont rénovés et équipés de nouveaux vitrages isolants à base de verre de rénovation conforme à celui utilisé pour le bâtiment d'origine. Un système de chauffage d'accompagnement installé de manière invisible dans l'embrasure empêche la formation de condensat au droit des ponts thermiques. Les cadres des fenêtres reçoivent des profils de recouvrement et des parcloses qui conservent les proportions du profilage d'origine. Un mince fil chauffant est posé dans les nouveaux profilés afin que les jours de froid, la température du cadre ne descende pas en dessous du point de rosée de 7 degrés Celsius. La dépense énergétique totale pour ce dispositif est inférieure à 2 % des besoins en chaleur du bâtiment et se justifie donc sur le plan économique et écologique.

Une isolation renforcée en toiture et au niveau des contrecœurs, offre une bonne protection thermique et permet de compenser la valeur thermique des cadres existants, et de respecter les exigences HPE de l'enveloppe, tout en préservant le relief du mur existant. L'assainissement de l'enveloppe et l'amélioration de l'étanchéité du bâtiment couplés à un système de ventilation efficient permettent de satisfaire aux demandes concernant le climat intérieur et la physique du bâtiment.

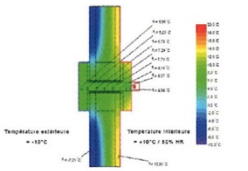

Gradient de température du cadre, avec câble chauffant

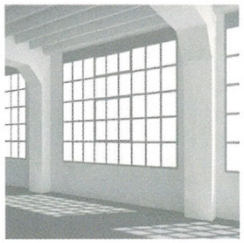

Fenêtres avant rénovation, immeuble C

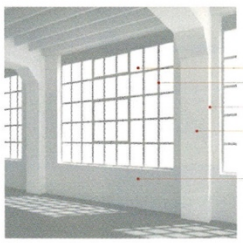

Fenêtres après rénovation, immeuble C

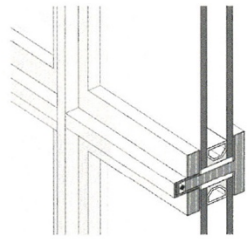

Axonométrie / Détail du cadre de fenêtre 1:1

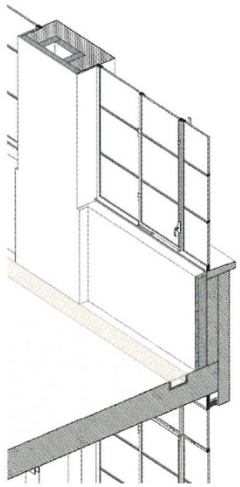

Axonométrie / Détail de la façade 1:20

HALL D'ENTRÉE

Le nouveau hall d'entrée est caractéristique du dialogue entre l'ancien et le nouveau, dans la mesure où le recours à la structure en double hauteur d'origine conduit à une nouvelle lecture de l'ensemble du bâtiment. Le grand hall crée un espace robuste qui est proportionné pour pouvoir accueillir une variété d'événements et de fonctions. En ce sens, la nouvelle entrée est une expression de la présence du MAMCO, du CAC et du CPG dans la ville de Genève ainsi qu'un geste accueillant envers les visiteurs. Le grand mur situé en face de la nouvelle entrée offre un support de présentation percutant au service des installations temporaires d'art contemporain.

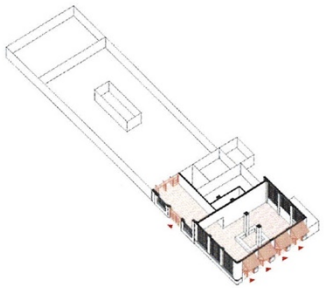

Entrée principale / Accueil

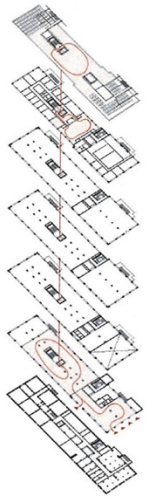

Circulation du public sans billet

SALLE POLYVALENTE

Située en position centrale au dernier étage, la salle polyvalente permet d'étendre le champ d'activités collectives jusqu'aux extrémités du BAC. Elle occupe un espace libre de tous poteaux d'une surface 194 m2, éclairé de part et d'autre par 13,5m de façade vitrée. Cet espace permet une configuration adaptée à différents scénarios: conférences, ateliers, projections, et peut également être complètement obscurci. La salle comporte plusieurs possibilités d'ouverture en fonction de son utilisation: le MAMCO et le CAC disposent chacun de leur propre accès disposé symétriquement. En outre, il existe pour les visiteurs un ascenseur qui monte directement depuis le rez-de-chaussée et garantit ainsi un accès indépendant.
La salle de médiation, située à côté, complète judicieusement la salle polyvalente.

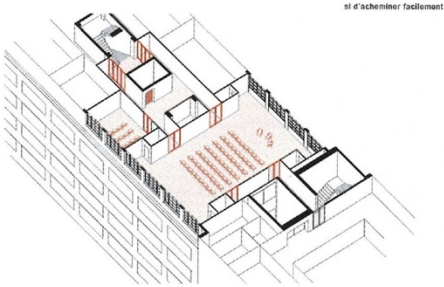

Axonométrie salle polyvalente et salle médiation

TOIT-TERRASSE

L'espace de la salle polyvalente se poursuit sur le toit en un site ouvert et forme une unité logique avec celui-ci. Encadré de part et d'autre par deux blocs allongés, cet espace est librement aménageable, pouvant être utilisé pour divers événements. De la même façon que pour la salle polyvalente, les visiteurs peuvent y accéder directement depuis le rez-de-chaussée par l'ascenseur dédié.

Le pavillon du toit nord est doté de panneaux muraux qui peuvent être ouverts des deux côtés, ce qui lui permet d'emprunter différentes formes en fonction de l'utilisation qui en est faite. En position fermée, la construction est protégée et le gabarit est strictement respecté. Lorsque les murs sont déployés, ils forment des auvents qui protègent et qui constituent une invitation à s'attarder.
Dans la construction sud, outre les zones techniques, se trouve la station supérieure du monte-charge, permettant ainsi d'acheminer facilement les œuvres d'art sur le toit.

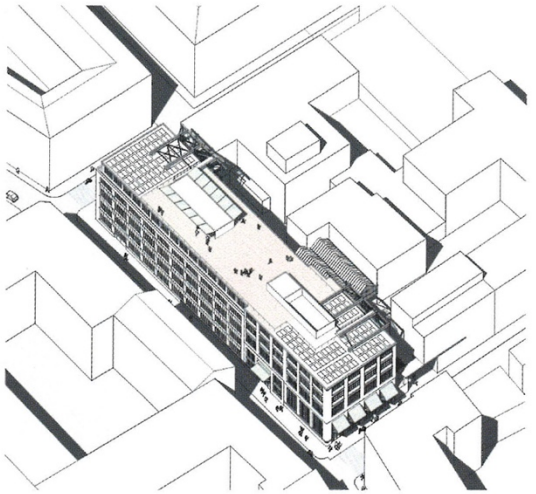

Axonométrie du bâtiment entier

SALLE D'EXPOSITION AU REZ-DE-CHAUSSÉE

L'exposition publique et les trois institutions MAMCO, CAC et CPG se partagent le rez-de-chaussée. Libéré de ses aménagements et ramené à sa structure primaire en béton armé, le rez-de-chaussée s'offre aux visiteurs comme un grand espace ouvert qui peut être divisé librement. L'utilisation variable permet des configurations d'exposition très différentes, dans lesquelles le MAMCO et le CAC bénéficient plus que d'une simple introduction : les deux institutions peuvent largement faire commencer leurs installations d'exposition au rez-de-chaussée, tandis que le CPG encadre la salle d'exposition au nord.

En limitant les nouvelles installations, la structure du bâtiment est traitée de la même manière au rez-de-chaussée que dans les étages supérieurs, en vue d'une symbiose maximale entre la structure historique et l'utilisation contemporaine qui en est faite. Elles servent principalement à la circulation verticale et sont constituées d'une part par le nouvel ascenseur central qui mène les visiteurs jusqu'au dernier étage, voire au toit, et d'autre part par le monte-charge commun situé en face. Les noyaux historiques seront respectivement appropriés par le MAMCO et par le CAC et intégrés dans le parcours de l'exposition. L'accueil des visiteurs avec vestiaire et WC sera directement accessible depuis le hall d'entrée.

CENTRE DE LA PHOTOGRAPHIE

Le Centre de la Photographie de Genève occupe la partie nord du rez-de-chaussée, et il bénéficie, malgré sa taille relativement limitée, d'un positionnement significatif dans le bâtiment. Ses trois façades permettent au CPG de communiquer directement avec l'espace urbain, ce qui ajoute à sa visibilité. L'accès se fait par l'espace d'exposition commun du rez-de-chaussée, adjacent au hall d'entrée avec café et librairie.

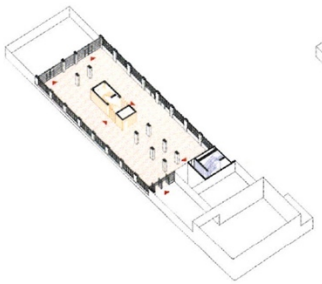

Salle d'exposition - scénario 1

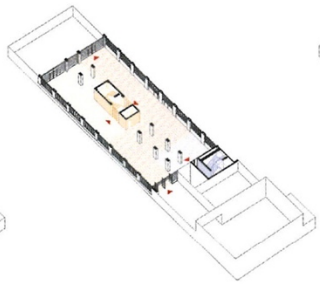

Salle d'exposition - scénario 2

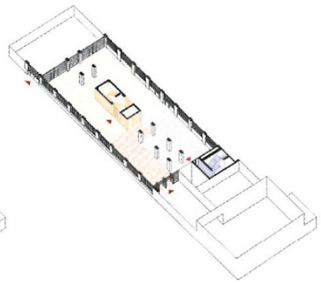

Salle d'exposition - scénario 3

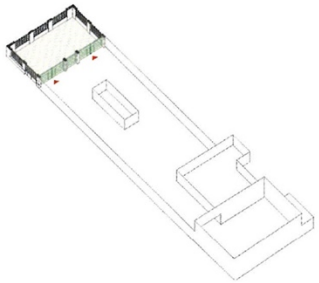

Centre de la photographie Genève

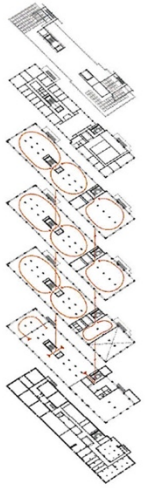

Circulation du public avec billet

SALLES D'EXPOSITION DU MAMCO

Les salles d'exposition du MAMCO sont conçues dans un espace totalement libre, sans contrainte d'aménagement pour les différentes configurations envisagées, hormis le noyau d'accès central. L'escalier ouvert servira comme auparavant au flux des visiteurs, et sera intégré au parcours d'exposition. Les sols existants seront conservés, le plafond en béton blanchi restera tel quel. Les conduits de ventilation et les rails des installations électriques suivent l'orientation structurelle du bâtiment. Les rails permettent d'intégrer facilement des luminaires de tous types, des projecteurs multimédias ou des détecteurs de fumée, etc.

SALLES D'EXPOSITION DU CAC

Les caractéristiques constructives du plafond du bâtiment C, avec ses poutres transversales et ses plafonds nervurés en béton armé apparents, restent inchangées. Le plancher en bois de bout empreint d'huile des machines est remplacé par un plancher neuf du même type. Les conduits de ventilation apparents cheminent parallèlement aux nervures. En dessous, une trame de rails en H est installée de manière à former avec les poutres une ligne d'horizon uniforme. Cette grille robuste offre simplicité et flexibilité dans l'installation des expositions. Des tubes ou des spots à LED peuvent être installés sur toute la trame pour adapter l'éclairage à chaque exposition. Des projecteurs peuvent y être suspendus pour les installations vidéo. Le système de ventilation permet de réaliser des installations dédiées dans des salles (de projection) étanches sur le plan acoustique.

MAMCO: Scénario d'exposition sans lumière naturelle

CAC: Scénario d'exposition sans lumière naturelle

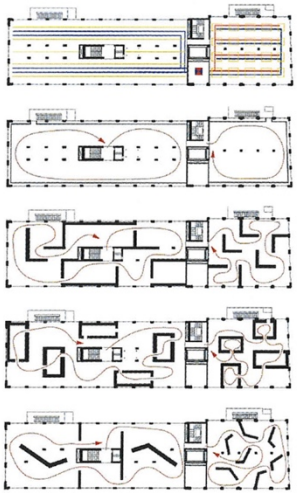

Typologies d'exposition

MURS D'EXPOSITION

Pour une utilisation flexible des salles d'exposition, il est important de disposer d'un système de cloison mobile qui réponde d'une part aux exigences élevées du point de vue esthétique et pratique d'un mur d'exposition (y compris temps de montage et de démontage optimisés), et qui soit d'autre part réutilisable, afin d'éviter les déchets et de limiter les coûts.
Il existe plusieurs systèmes sur le marché, dont deux en particulier que nous souhaitons présenter plus en détail, car ils sont adaptés aux exigences susnommées. Tous deux mettent en oeuvre de grands panneaux qui sont maintenus par une armature structurelle. En adaptant les systèmes aux conditions concrètes, il est possible aussi bien de créer des murs qui se dressent librement dans la pièce, avec ou sans connexion au plafond, que de placer les panneaux de parement le long des murs périphériques, en libérant un espace derrière pour l'inspection. Ce système peut assumer des charges d'au moins 80 kg par vis. Pour les charges plus importantes, une structure secondaire peut simplement être installée à l'intérieur du mur. Les systèmes de sécurité peuvent également être intégrés dans l'épaisseur structurelle des cloisons. Les deux systèmes permettent un raccord direct et sans joint aux sols et aux plafonds, qui est enduit et peint après la pose des murs. Les raccordements aux plafonds nervurés sont rendus possibles par des éléments de rehaussement dimensionnés individuellement.
Le système Wolfsburg utilise une ossature composée de profilés en aluminium de type rayonnage, recouverts sur un ou deux côtés de plaques en lamellé-collé habillées de placage en MDF. Les dimensions sont variables et seront confectionnées spécialement sur mesure. Il est préférable d'entoiler les panneaux sur toute la surface, ou au moins au niveau des joints, afin de créer une surface lisse pour la peinture qui recouvre toutes les vis. La toile est retirée pour le démontage, et le système peut être entièrement démonté et réutilisé.
Le système autrichien Kub2 emploie des panneaux en nid d'abeille de 4 cm d'épaisseur pris en sandwich entre deux panneaux de fibres durs de 4 mm. Ces panneaux sont si rigides que seuls des raccordements ponctuels sont nécessaires. Ce système peut aussi s'autoporter par l'agencement de deux panneaux distants de 50cm, ou être placé comme parement à distance d'un mur, ou encore être fixé directement au plafond à l'aide de pièces de fixation spéciales. La finition avec entoilage et peinture est similaire à celle du système Wolfsburg.
De la même manière, ce système peut également être réutilisé aussi souvent que souhaité.
Il est intéressant de savoir qu'il existe sur le marché au moins deux systèmes qui répondent aux besoins du projet, dont les qualités ont été prouvées à travers de nombreuses références dans toute l'Europe. Nous avons également travaillé avec les deux systèmes à plusieurs reprises et suivi leur évolution. Les deux fabricants ont manifesté leur intérêt et sont prêts à adapter si nécessaire leur produit aux exigences individuelles du CAC et du MAMCO. Cela permet de garantir qu'une bonne solution sera trouvée à un prix raisonnable.

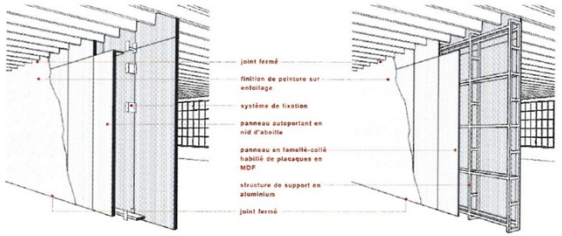

Système Kub2

Système Wolfsburg

FLUX DES ŒUVRES D'ART ET DU PERSONNEL

La livraison des œuvres d'art s'effectuera comme auparavant, depuis un accès par la rue des Vieux-Grenadiers via la cour. Le sas de décaissage relie la cour au nouveau monte-charge, qui se situe entre le bâtiment C et le bâtiment D, en s'intégrant à la structure existante. Une zone de stockage permet de temporiser en cas de livraison et de montage simultanés pour MAMCO et le CAC. Aux étages supérieurs, le monte-charge dessert à la fois le MAMCO et le CAC, débouchant directement dans les salles d'exposition, sans dégagement. Au profit de la générosité des espaces du rez-de-chaussée, le projet propose de mutualiser les deux monte-charges demandés dans le programme par un seul équipement.

L'entrée du personnel du CAC et du MAMCO est située côté cour. Après avoir traversé la loge du gardien, qui contrôle ainsi les accès, le personnel emprunte l'escalier menant aux étages supérieurs. Les fonctions internes des deux institutions sont regroupées au 4ème étage. Ici aussi, le monte-charge est à la disposition des deux institutions. Il en va de même pour le sous-sol, qui abrite le dépôt et les zones de stockage des trois institutions, ainsi que les salles du personnel et les différents ateliers du MAMCO et du CAC.

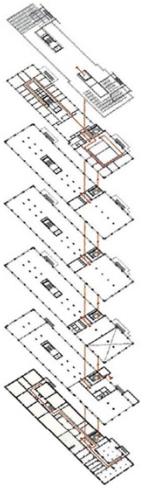

Circulation du personnel

CONCEPT TECHNIQUE

Les installations techniques sont conçues de manière à ce que les valeurs climatiques nécessaires au fonctionnement du musée (température et humidité) soient atteintes par l'interaction de mesures ciblées. En même temps, l'hygiène est assurée et la consommation d'énergie est optimisée afin de respecter les principes du développement durable et du standard HPE. Toutes les installations techniques du bâtiment sont soit intégrées de manière invisible dans les surfaces finies, soit conduites à vue en accord avec le caractère industriel du bâtiment. Les utilisateurs disposent de leurs propres installations, qu'ils peuvent contrôler individuellement.
Afin de minimiser les systèmes de ventilation, la charge de base est couverte par des surfaces de chauffage/rafraîchissement statiques en contrecœur sous vitrages. En hiver, elles sont alimentées en chaleur renouvelable via un raccordement au CADECO des SIG. En été, le froid est distribué par le même système, généré par un groupe frigorifique au sous-sol avec des refroidisseurs dans la cubature de la structure du toit.
La ventilation sert principalement au renouvellement hygiénique de l'air, ainsi que pour l'humidification et la déshumidification. À cet effet, l'air est conditionné de manière décentralisée et distribué par un système de gaines sous le plafond.

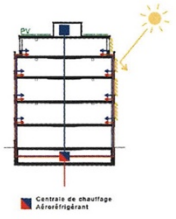

Concept de chauffage et refroidissement

Cela permet d'éviter les grands diamètres des conduits et de garder les systèmes compacts.
Le concept technique permet le libre positionnement de cimaises toute hauteur. En les plaçant longitudinalement devant les fenêtres, on crée un espace intermédiaire défini, qui tempère le mur d'exposition par l'arrière. La ventilation se fait toujours du côté de la salle et garantit ainsi l'humidité définie. Nos simulations montrent qu'en plaçant une isolation de 10 cm d'épaisseur dans l'espace interstitiel à l'arrière des cimaises, un climat intermédiaire très maîtrisable est créé, avec pour résultat une variation de température de moins de 1K au niveau des cimaises côté salle d'exposition.
Il est également possible de se passer des cimaises afin de recréer pour une exposition l'aspect original de la pièce. Les différences de température qui se produisent dans ce cas en raison des grandes surfaces vitrées sont absorbées par la convection automatique dans la pièce, de sorte qu'il n'y a pas de différence de température perceptible, même à une distance inférieure à 0,5 mètre de la fenêtre.
En toiture, les panneaux photovoltaïques couvriront au moins 10 Watts par mètre carré de surface de référence énergétique. L'autoconsommation contribuera pour une part importante aux économies d'énergie du bâtiment.

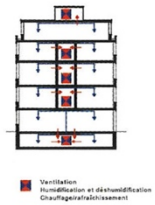

Concept de ventilation

SÉCURITÉ INCENDIE

L'approche retenue pour assurer la conformité aux prescriptions de protection incendie AEAI 2015 se base sur le concept standard sans installation d'extinction.
La sécurité du bâtiment est fortement renforcée par des distances d'évacuation réduites, et par la présence de trois cages d'escaliers qui permettent l'évacuation vers des issues indépendantes, de même qu'une intervention rapide des sapeurs-pompiers. Ce point est important pour le renforcement de la sécurité des collections. Le maintien des deux escaliers extérieurs, en plus de la cage d'escaliers intérieure compartimentée, est conforme aux prescriptions de protection incendie, compte tenu également de la distance à la façade.
La mise en place d'une détection incendie n'est pas requise pour cette affectation. Elle constitue cependant une mesure très judicieuse, dans la mesure où elle permet une alerte rapide pour les visiteurs et renforce la protection des collections par la transmission précoce d'une alarme. C'est pourquoi nous proposons de mettre en œuvre cette disposition dans le projet. Elle dirige aussi l'activation d'asservissements sélectifs de compartimentages mobiles, permettant le maintien d'espaces généreux non cloisonnés.
L'évacuation des occupants de la salle polyvalente est assurée par sa position centrale, offrant des accès largement dimensionnés vers deux directions opposées. Cette disposition judicieuse permet également d'envisager des cloisonnements ultérieurs sans mesures constructives importantes.
Les porteurs métalliques seront traités au moyen d'un peinture intumescente, permettant de garantir une résistance au feu du système porteur R 60, tout en conservant l'aspect originel de ce bâtiment bénéficiant d'une protection patrimoniale.

STRUCTURE PORTEUSE

Les structures porteuses existantes des bâtiments C et D, construites entre les années 1939 et 1966, retracent l'histoire de la construction du XXe siècle avec des dalles-champignon, des planchers nervurés préfabriqués et des dalles précontraintes en béton armé. La stratégie d'intervention sur les structures est dictée par trois principes : modifications peu invasives, utilisation des réserves de capacité, création d'espaces flexibles d'utilisation.
Les 2 nouveaux noyaux sont les deux cages d'ascenseur (bâtiment D) et de monte-charges (bâtiment C). À l'interface entre les deux bâtiments, le mur de séparation est partiellement remplacé par un système de murs-voiles permettant de libérer un large espace au rez-de-chaussée. Sur la rue des Vieux-Grenadiers, la mezzanine est partiellement déposée afin de créer l'espace à double hauteur du hall d'entrée. Au 4e étage, le remplacement de quatre colonnes par deux sommiers en béton armé précontraint permet l'insertion de la salle polyvalente.
Le système de contreventement des bâtiments est assuré par la nouvelle cage d'escalier et d'ascenseur du bâtiment D, la nouvelle cage de monte-charge et les cadres existants du bâtiment C, ainsi que les diaphragmes des dalles.
Les exigences de résistance au feu REI 60 sont satisfaites pour les structures en béton armé du fait de leurs dimensions. En revanche, les éléments de structure métalliques nécessitent l'application d'un revêtement intumescent afin d'atteindre ces exigences tout en conservant leur aspect d'origine.
Le phasage des travaux est organisé de manière rationnelle avec, dans un premier temps, l'étayage des planchers afin de sécuriser le bâtiment. Les interventions de reconstruction et de démolition sont ensuite réalisées par étapes afin de constamment assurer la stabilité et permettre les transferts de charges tout en limitant le risque de tassements.

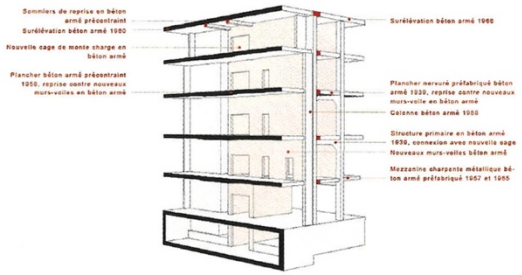

Concept structurel

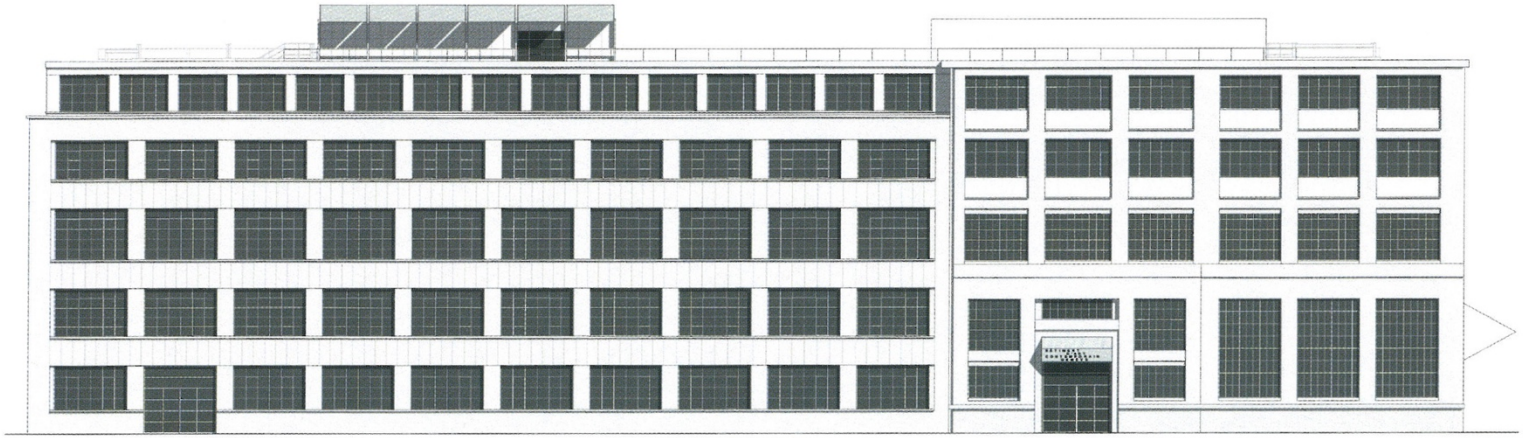

Façade Ouest 1:100

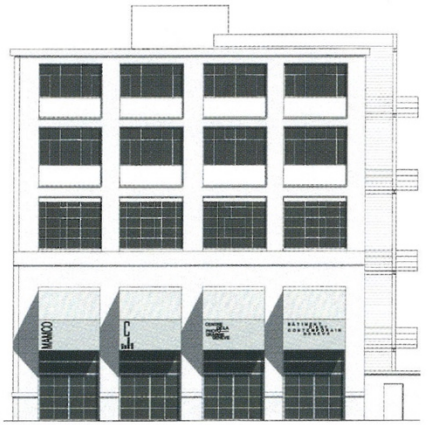

Façade Sud 1:100

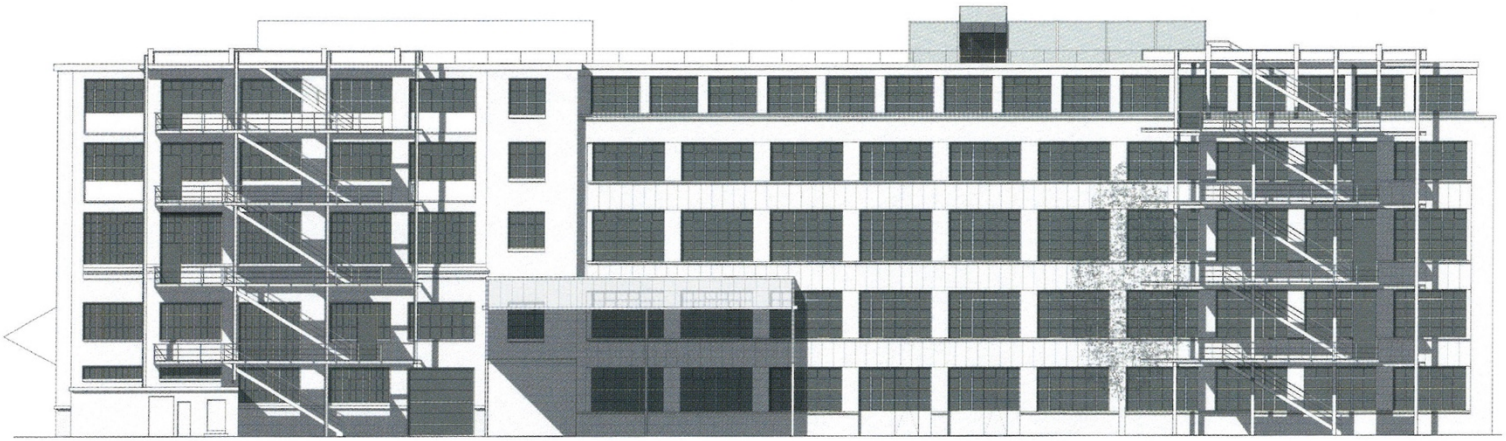

Façade Est 1:100

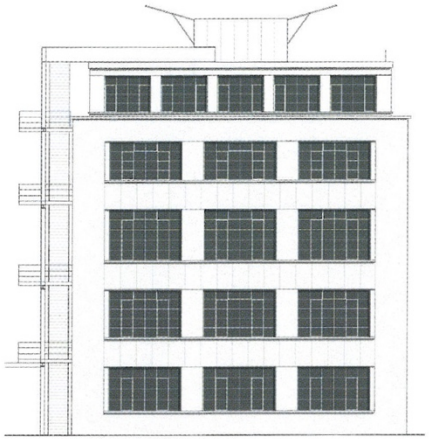

Façade Nord 1:100

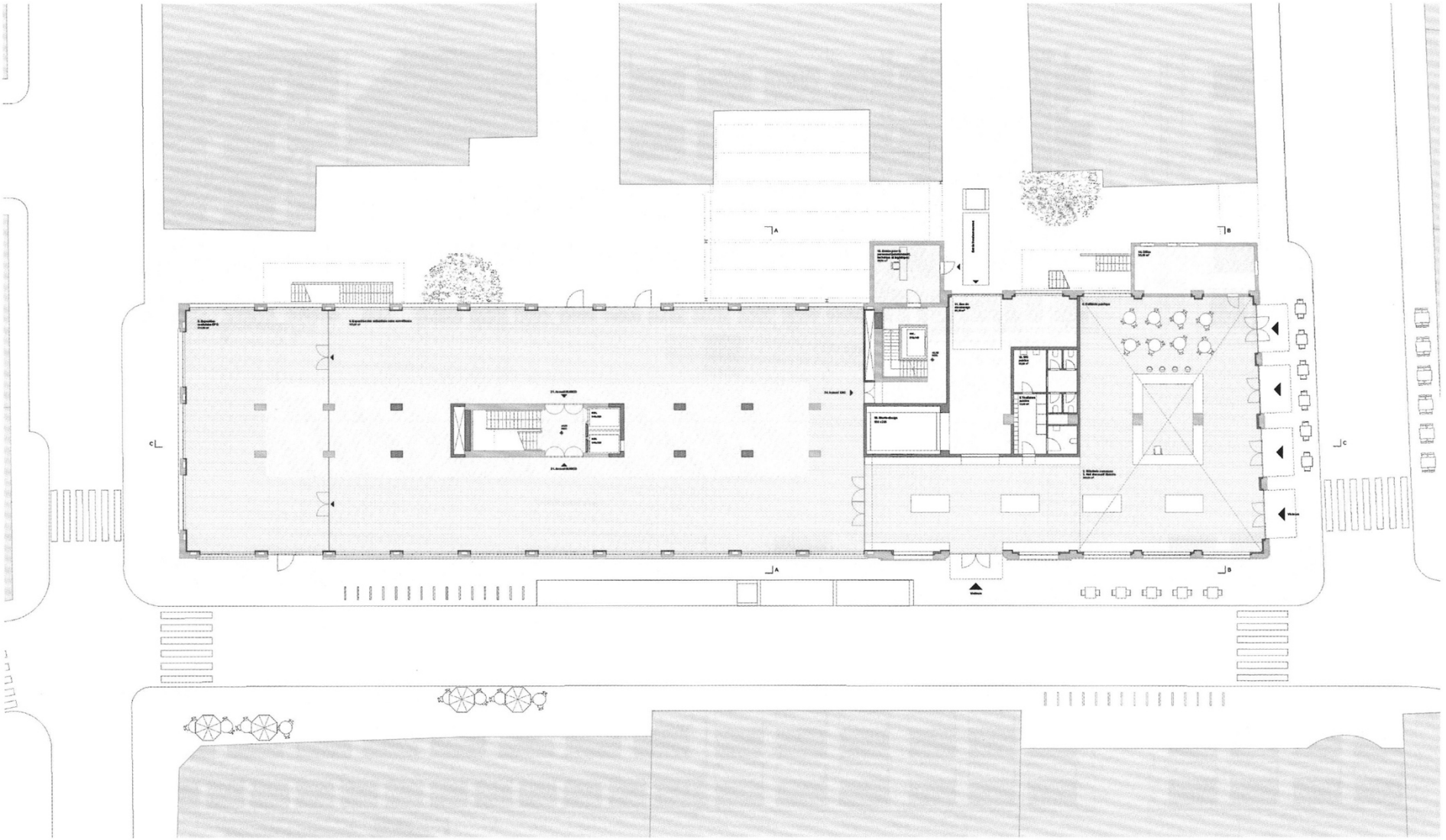

Plan du rez-de-chaussée 1:100

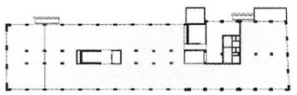

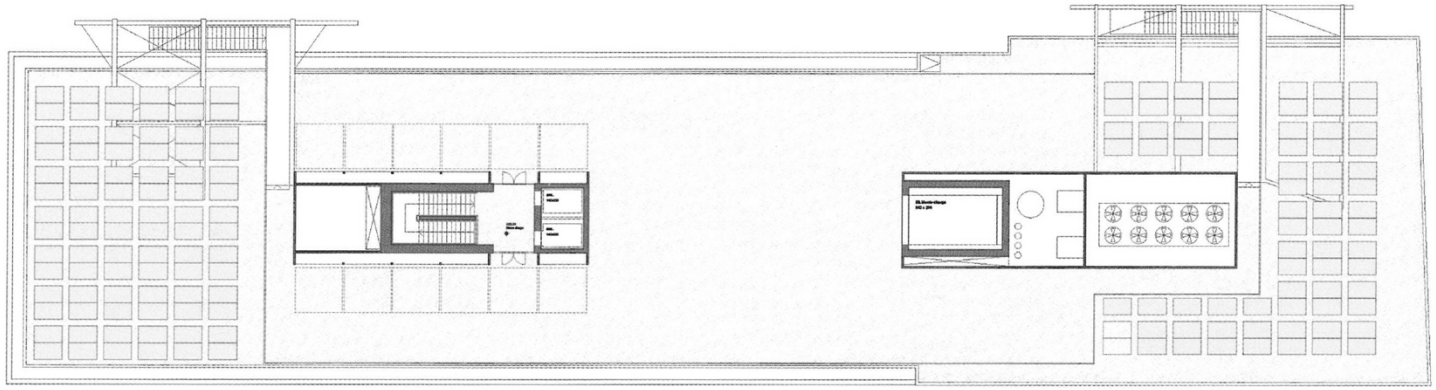

Plan du 5ème étage / toit 1:100

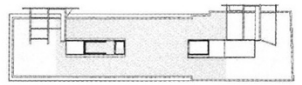

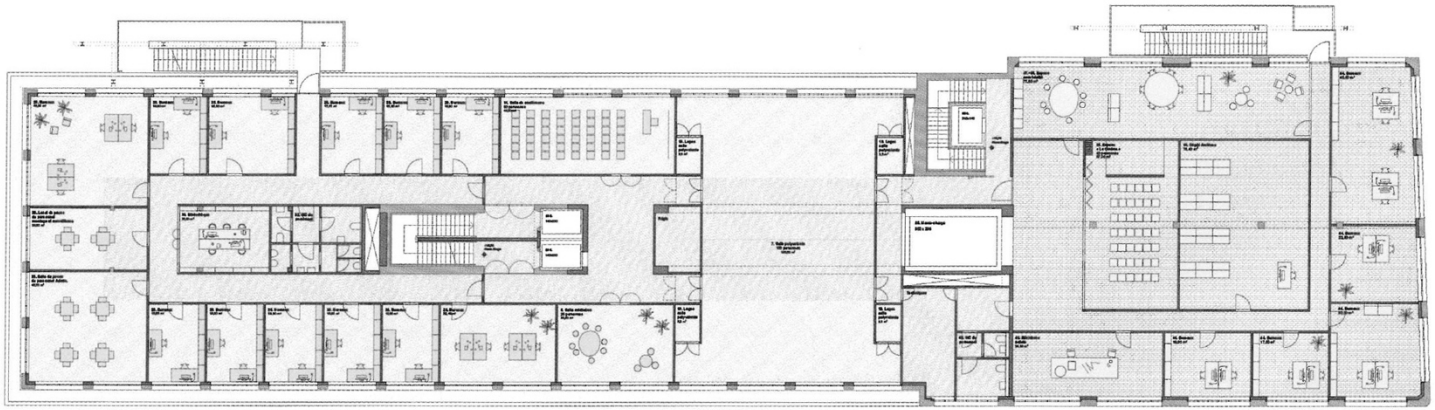

Plan du 4ème étage 1:100

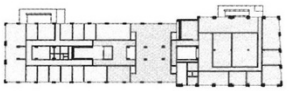

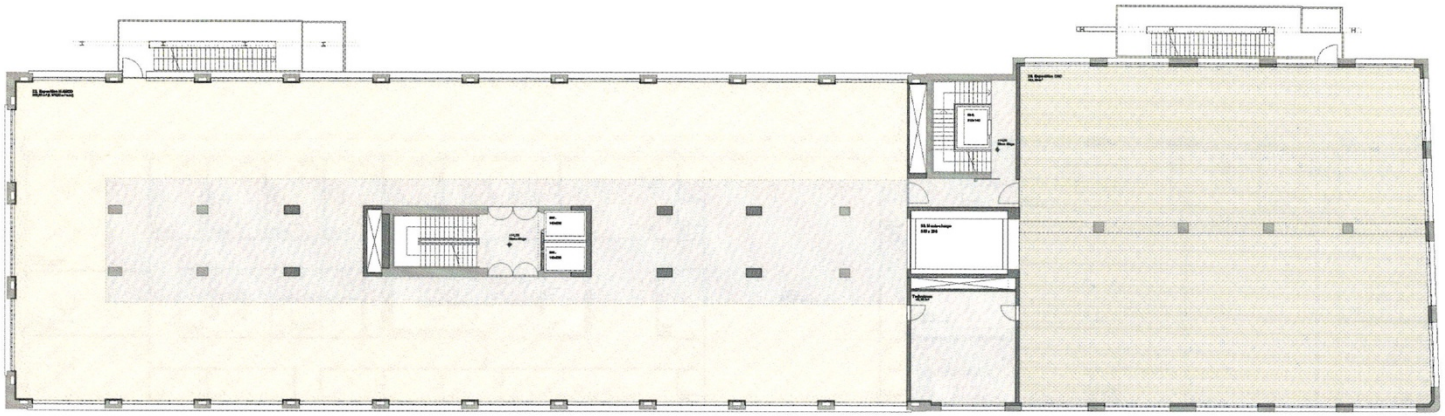

Plan du 3ème étage 1:100

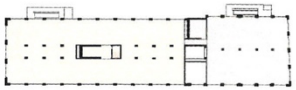

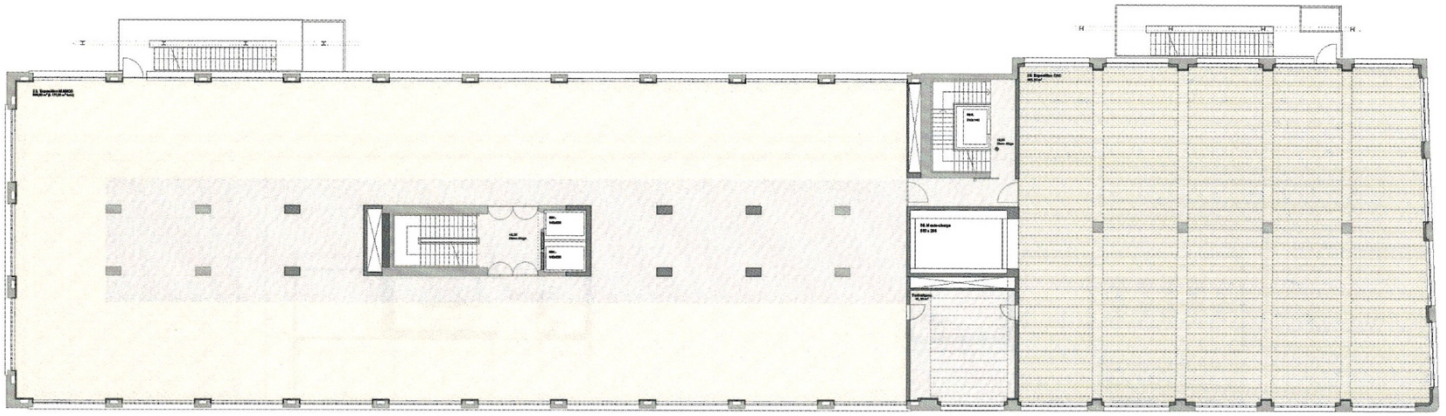

Plan du 2ème étage 1:100

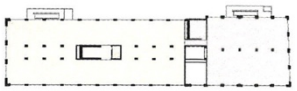

Plan du 1er étage 1:100

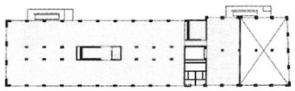

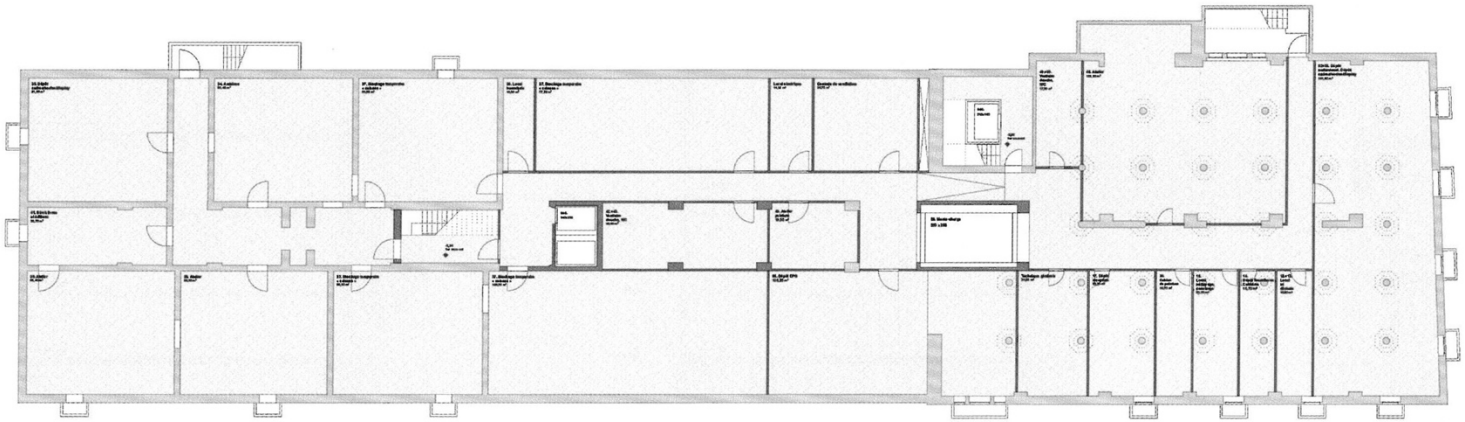

Plan du sous-sol 1:100

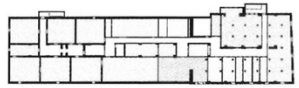

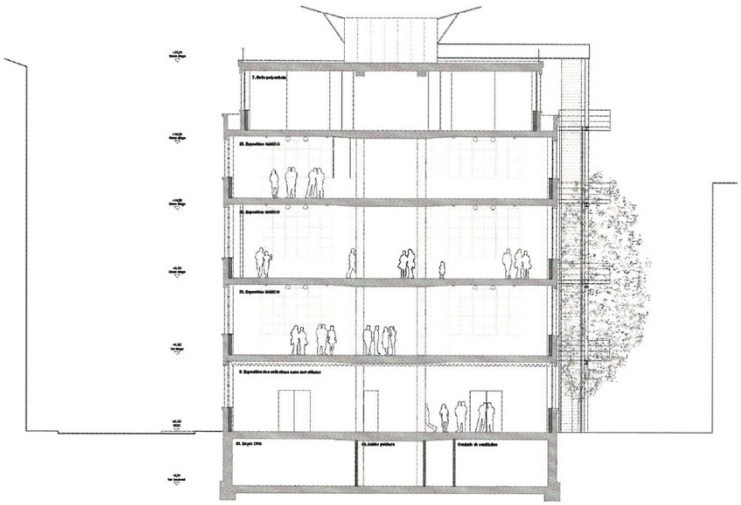

Coupe AA 1:100

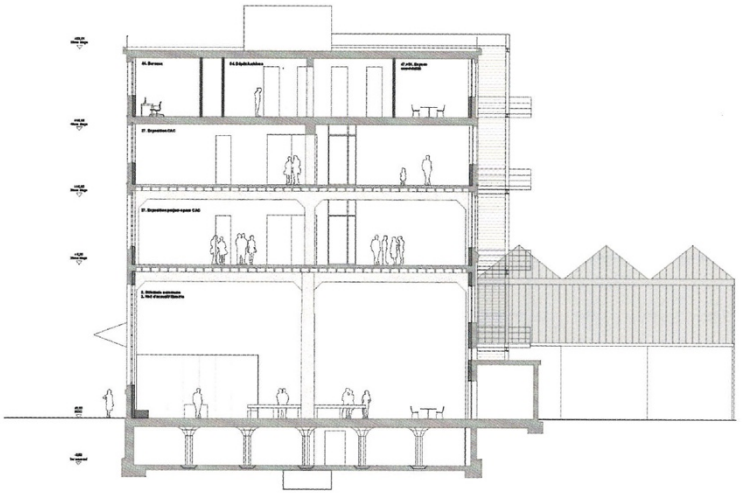

Coupe BB 1:100

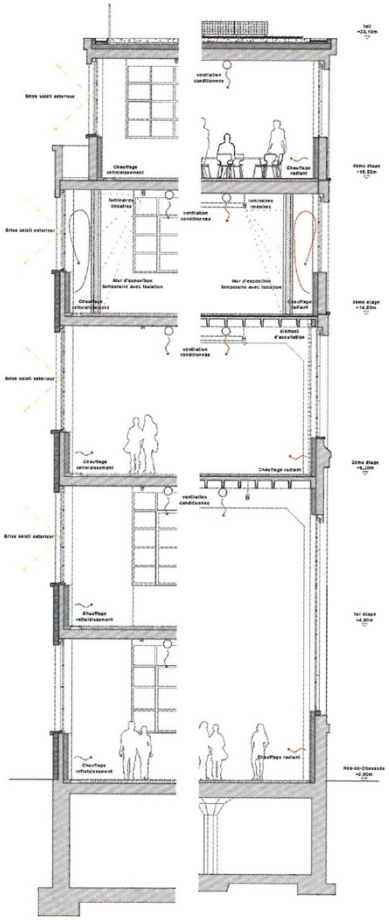

Scénario d'été
MAMCO

Scénario d'hiver
CAC

Coupes transversales 1:50

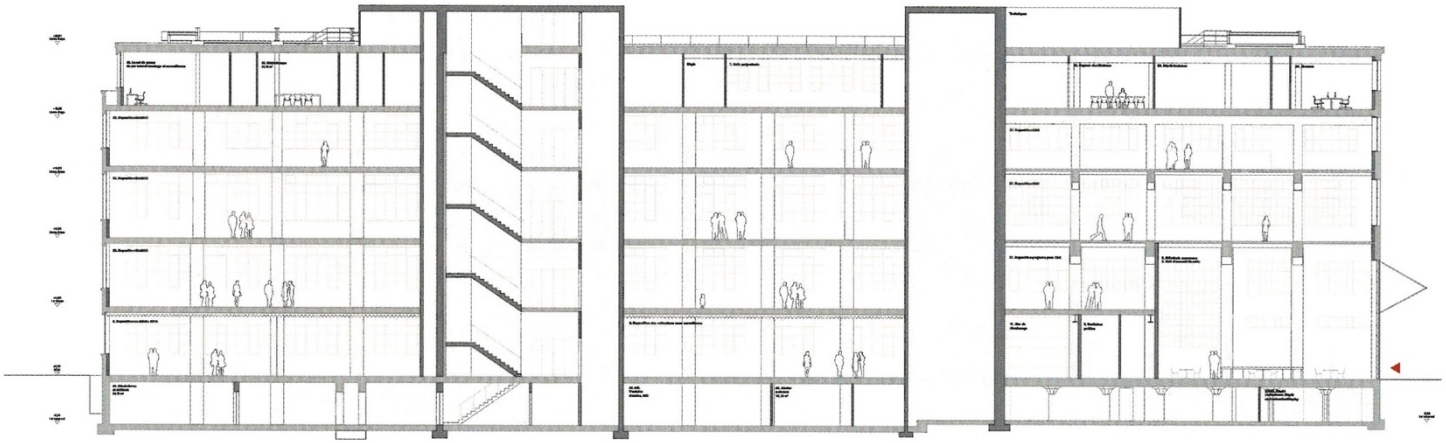

Coupe CC 1:100

Espaces publics ou mutualisés
Centre d'art contemporain CAC
Musée d'art moderne et contemporain MAMCO
Centre de la photographie Genève CPG
Locaux techniques

M 1:100
0 1 2 3 4 5 m

Légende

CONCEPT - Le projet vise, en premier lieu, à libérer le bâtiment des interventions accumulées au fil du temps, dans le but de restituer l'intégrité des qualités intrinsèques de cet édifice industriel:

- le rythme de la façade;
- la lecture de la structure visible à l'intérieur, comme à l'extérieur;
- le plan clair, simple et compact;
- les qualités statiques;
- la conservation des différentes typologies et caractéristiques intérieures des lieux.

Les ajouts et transformations que le projet propose respectent ces principes et permettent l'ouverture du bâtiment et des institutions sur la Cité, en proposant une nouvelle entrée sur la rue des Vieux-Grenadiers qui exploite la double hauteur disparue de ce pignon.

URBANITÉ - Cette nouvelle entrée dynamise le quartier et constitue un pôle d'attraction en proposant, non seulement un accueil général, mais également un espace de convivialité transparent et accessible sans contrôle. Il en va de même des espaces mutualisés du rez-de-chaussée qui offrent un espace d'exposition pour des œuvres patrimoniales de grand format.
Le bâtiment est considéré comme un bloc urbain en relation aussi bien avec l'ensemble de l'ex-SIP, qu'avec les immeubles environnants de la rue des Bains et des Vieux-Grenadiers

TYPOLOGIE - Le travail de simplification proposé par les architectes est très sensible au niveau des espaces d'exposition, dont le plan est clarifié et rationalisé et offre une très grande flexibilité pour les diverses scénographies ou partitions des espace nécessaires aux expositions des étages.
Les bureaux du MAMCO et du CAC qui se trouvent au 4eétage, sont séparés par une salle polyvalente qui permet au public et aux deux institutions de disposer d'une fonctionnalité qui fait aujourd'hui défaut au bâtiment.
La même réflexion toute en retenue est poursuivie dans la proposition de rationaliser les systèmes de transports verticaux.
Enfin, le projet s'étend sur la toiture où il propose un pavillon pour accueillir des interventions artistiques sous couvert et en plein air.

TECHNIQUE - Le collège d'experts souligne la recherche constante de dissimulation des éléments techniques en façade pour restituer le plus fidèlement possible son état originel. Le soin du détail est très développé et propose par exemple le maintien des vitrages historiques, en améliorant leurs performances thermiques, solution « low impact» qui demandera toutefois d'autres vérifications attentives.
Les systèmes autoportants de cimaises ainsi que la proposition d'une distribution technique décentralisée sont intéressants et appréciés.

CONCLUSION - Le collège d'experts a apprécié la force et l'efficience de la proposition, de l'accueil du public au traitement de la 5efaçade, en passant par les espaces d'exposition.
La circulation et la distribution du public ainsi que des œuvres bénéficient de cette clarification et permettra aux institutions de pérenniser leur travail au sein de cet ancien bâtiment industriel.

RECOMMANDATIONS POUR LA POURSUITE DU MANDAT - Le collège d'experts insiste sur l'importance de maintenir l'intégrité du projet et de réaliser l'ensemble des modifications apportées au bâtiment. En effet, le concept global développé est cohérent de la façade à la toiture.
Le collège d'experts invite le lauréat à poursuivre la réflexion sur la manière dont le public est invité à circuler entre le hall d'accueil et les accueils individuels des institutions, avant d'entrer dans les différents espaces d'expositions.
Le collège d'experts recommande au maître de l'ouvrage l'équipe du projet «279991 » pour l'adjudication d'un mandat de réalisation.